

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Le mercredi 29 novembre 2023, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 23 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 27 novembre 2023.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA	M. BOYAJEAN	M. BUSSY
M. DIDIER	Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON
Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA	Mme GARRIGOS
M. GLEIZES	Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. GOULIN
Mme GUHL	Mme HALIL BELLAH	M. HOCQUARD
M. JALLAMION	Mme JARDIN	Mme JASSIN
M. PLIEZ	Mme PRIMET	Mme RIVIER
M. ROGER	M. SAKHO	M. SALACHAS
M. SAUVAGE	M. SOREL	Mme TRACHEZ

S'ETAIENT EXCUSES

Mme De MASSOL	M. JOSEPH	Mme ZIANE
---------------	-----------	-----------

POUVOIRS

M. CHEVANDIER a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme DASPET a donné pouvoir à M. SALACHAS
Mme DJELLALI a donné pouvoir à M. ALIBERT
Mme GAFFORELLI a donné pouvoir à M. JALLAMION
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme RIVIER
M. HOCQUARD, qui a dû s'absenter en cours de séance, a donné pouvoir à Mme GUHL
M. INDJIC a donné pouvoir à Mme TRACHEZ
Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme GARRIGOS pour le début de séance
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
Mme NAGELS a donné pouvoir à M. GOULIN
M. SAKHO a donné pouvoir à M. ROGER pour la fin de séance
M. SAMAKE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA

SECRETAIRE AUXILIAIRE

M. RAZZANO

Ordre du jour

1. Délibérations.....	7
MA20.2023.349 : Désignation d'un secrétaire de séance.....	7
MA20.2023.350 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023.....	7
2023 DASCO 135 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) - Subvention 2024 (13.830.100 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	7
2023 DFPE 162 : Subventions accordées à 4 associations pour le fonctionnement de 5 Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) et un accueil parents-enfants dans Paris Centre et les 5 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	8
2023 DDCT 123 : Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville 27, rue Piat (20 ^{ème}). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	8
2023 DFPE 165 : Subventions (80 000 euros) à 13 associations, conventions pour leurs 16 actions d'accompagnement des parents d'adolescents : 4 associations développant 6 actions sur tout Paris et 9 associations développant 10 actions sur un ou plusieurs arrondissements parmi les 10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	11
2023 DLH 157 : Réalisation, 3 à 19 rue Max Ernst (20 ^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (1.057.877 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	12
2023 DLH 204 : Réalisation, 142-144 rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme d'ilot de fraîcheur par Elogie-Siemp - Subvention (25.767 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	13
2023 DLH 397 : Réalisation, 67-69 bd Mortier (20 ^e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux et d'ilot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (252.222 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	14
2023 DSOL 151 : 2 subventions d'investissement pour 2 associations et 4 subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 3 associations (341.000 euros) pour des actions d'aide alimentaire ainsi que des actions d'information et d'inclusion numérique auprès de personnes exilées et de familles démunies. M. Antoine ALIBERT rapporteur ..	15
2023 DTEC 23 : Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	15
2023 DLH 315 : Réalisation, 77, rue de la Plaine (20 ^e) d'un programme de construction de 78 logements dont 20 logements sociaux PLS et 58 logements intermédiaires par la RIVP – Subvention (168.713 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	23
2023 DLH 390 : Projet d'aménagement ZAC Python Duvernois Lot 4, réalisation de 36 logements sociaux PLS par la RIVP Subvention de 3.133.911 euros. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	24
2023 DGGP 23 : Convention de co-financement avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT Est Ensemble pour la réalisation d'études sur le secteur Porte de Bagnolet-Gallieni. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	24
2023 DAE 319 : Subventions (68.000 euros) et conventions, dont une convention d'occupation du domaine public, avec l'association Sensecube (20 ^e). Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	27
2023 DSP 08 : Subvention (38.111 euros) et convention avec l'association Cabinet Médical Corre-Cozian pour la création d'un cabinet médical de groupe au 202 boulevard de Charonne (20 ^e) dans le cadre de Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2023 SG 104 : Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	28
2023 DSP 126 : Subvention (22.811 euros) et convention avec la SCM Métrodora pour la création d'un cabinet médical de groupe au 157 rue des Pyrénées (20 ^e) dans le cadre du dispositif Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	30

2023 DAE 165 : Marché aux puces de la porte de Montreuil (20 ^e) - prolongation du contrat de délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure	30
2023 DVD 120 : Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! ». M. Vincent GOULIN rapporteur	31
2023 DVD 123 : Plan Vélo 2021-2026. Autorisation de signature de deux conventions financières avec la Région Ile-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (Montant : 3.733.000 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur	34
2023 DDCT 124 : Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics. M. Michel JALLAMION rapporteur.....	35
2023 DAC 415 : Appel à projets Politique de la Ville – Avenant à convention n°3 pour l'association Paris Culture 20 pour le financement de son Festival Et 20 l'été. Mme Marthe NAGELS rapporteure	38
2023 DAC 455 : Convention d'occupation du domaine public avec l'Établissement Culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites (Paris 1 ^{er} , 6 ^e , 11 ^e , 14 ^e et 20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure	38
2023 DAC 544 : Subvention (6.500 euros) à l'association Georges Perec. Mme Marthe NAGELS rapporteure	38
2023 DU 167 : Dénomination square Idir (20 ^e). M. Hamidou SAMAKE rapporteur.....	38
2023 DLH 161 : Réalisation 34 rue Levert (20 ^e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP - Subvention (155.422 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	38
2023 DLH 206 : Réalisation d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux au 66 bis rue des Pyrénées (20 ^e) par Elogie-Siemp - Subvention (92.813 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	38
2023 DLH 329 : Réalisation 16 rue des Lyanes (20 ^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par la RIVP - Subvention (47.824 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	38
2023 DLH 357 : Réalisation, 20, rue de Tourtille (20 ^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Batigère Habitat - Subvention (141.305 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	38
2023 DLH 360 : Réalisation, 38-44 rue des Amandiers, 2-4 et 6-14 rue des Partants et 29 rue Fernand Léger (20 ^e) d'un programme de rénovation de 234 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (7.510.621 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	38
2023 DLH 364 : Réalisation, 45 rue Belgrand (20 ^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (270.042 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	38
2023 DLH 365 : Réalisation, 26/28, rue des Maraîchers (20 ^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (270.052 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	38
2023 DLH 366 : Réalisation, 5-15, rue de Pali-Kao (20 ^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (46.163 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	38
2023 DLH 436 : Réalisation, 11-15, rue des Lyanes et 8-16, rue Pelleport (20 ^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat – Subvention (644.166 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur	38
2023 DSOL 159 : Subventions de fonctionnement (152.350 euros) à six bagageries parisiennes au titre de 2024. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	38
2023 DASCO 108 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55.000 euros), subventions d'équipement (34.992 euros) et subventions pour travaux (96.177 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	38
2023 DASCO 139 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (134.210 euros) au titre des services de restauration pour 2024. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	38
2023 DFPE 166 : Subventions (30.000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	38

2023 DFPE 184 : Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur	38
2023 DLH 347 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1 ^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°17. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur	39
2023 DLH 379 : Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 11 au 19, rue des Rigoles (20 ^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux par Elogie-Siemp. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	39
2023 DLH 382 : Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 45/51 rue de la Réunion (20 ^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 72 logements sociaux par Elogie-Siemp. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	39
2023 DLH 402 : Location par bail emphytéotique à La RIVP de l'ensemble immobilier "Réunion" (20 ^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 31 logements sociaux par La RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur	39
2023 DLH 409 : Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 35, rue des Envierges (20 ^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 16 logements sociaux par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	39
2023 DLH 412 : Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 29/39, rue de la Réunion 3-6, place Marc Bloch (20 ^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 73 logements sociaux. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur	39
2023 DU 135 : Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur au 26 rue Piat (20 ^e) – Mise en œuvre du droit de surplomb. Mme Virginie DASPET rapporteure	39
2023 DGRI 66 : Avenant n°2 à la convention avec HANDICAP INTERNATIONAL pour la réalisation d'une fresque murale en hommage au civil inconnu. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure	39
2023 DSP 76 : Subvention (35.000 euros) et convention avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14 ^e) - Dispositif ELIAHS (18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure .	39
2023 DAE 23 : Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20 ^e) - procédure délégation de service public - déclaration sans suite. Mme Carine EKON rapporteure	39
2023 DAE 270 : Subvention (5.200 euros) à l'association Champs-Élysées du 20 ^e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (20 ^e). Mme Carine EKON rapporteure.....	39
2023 DAE 271 : Subvention (2.150 euros) à l'association des commerçants de Sorbier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (20 ^e). Mme Carine EKON rapporteure.....	39
2023 DVD 87 : Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement. M. Vincent GOULIN rapporteur	39
2. Vœux	39
V20-2023-402 : Vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.....	40
V20-2023-403 : Vœu de l'Exécutif en hommage à Mélinée Manouchian, résistante arménienne contre l'occupant nazi engagée dans les FTP-MOI.	42
V20-2023-404 : Vœu de l'Exécutif relatif à la création d'un aménagement cyclable sur la rue des Pyrénées.....	44
V20-2023-405 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien Lycée Charles de Gaulle (20 ^e)	46
V20-2023-406 : Vœu déposé par Geneviève Garrigos, Hamidou Samaké et les membres du groupe Paris en commun relatif à la mise en place d'un partenariat entre le 20 ^e arrondissement et un district de Kyiv	48
V20-2023-407 : Vœu contre le projet de suppression de l'Aide médicale d'État, déposé par Karine Duchauchoi et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen.....	49
V20-2023-408 : Vœu pour le soutien aux crèches et au centre de santé du Groupe d'œuvre Sociale de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel	50

V20-2023-409 : Vœu pour la demande d'un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et pour l'éclairage de la Tour Eiffel aux couleurs de la Palestine, sur proposition de Laurent Sorel 52

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris et d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du public qui êtes avec nous ce soir en ligne ou en salle aujourd'hui, nous sommes le mercredi 29 novembre 2023, il est 18h15. Le Conseil du 20^e arrondissement se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère ou conseiller, par moi-même le 24 octobre 2023, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette fin d'année reste marquée par le conflit dramatique au Moyen-Orient. Le 20^e arrondissement est pleinement solidaire de toutes les victimes civiles de ce conflit en Israël et en Palestine. Je me réjouis que le chemin d'une trêve ait pu être trouvé à Gaza, permettant à la fois la libération des premiers otages et le passage des convois humanitaires. Je souhaite que cette trêve se transforme en un cessez-le-feu définitif, avec évidemment la libération de tous les otages, et que les parties se remettent autour de la table pour définir les conditions d'un plan de paix durable qui suppose à la fois de garantir la sécurité d'Israël et l'autonomie de la Palestine.

En France, le contexte social est toujours aussi difficile, avec une inflation qui ronge le pouvoir d'achat des familles, en particulier des plus modestes, et des inégalités sociales qui se creusent. La Ville de Paris s'efforce d'ériger un bouclier social pour protéger les plus fragiles. C'est pour cela que nous nous battons avec Anne Hidalgo, Maire de Paris, pour garder tous nos quartiers en politique de la ville. Nous réunissons en ce moment depuis le début du mois, à l'initiative de mon premier adjoint Maxime SAUVAGE, tous les acteurs qui concourent au développement social et économique des quartiers populaires des portes et de Belleville-Amandiers, pour engager le rapport de force avec l'État et sauver chez nous le quartier de Fougères-Le Vau qui serait menacé de sortir de la géographie prioritaire. Malheureusement, je ne suis pas rassuré par les annonces du dernier comité interministériel des villes, car le Gouvernement semble ignorer l'ampleur de la crise sociale.

Des inquiétudes aussi sur le débat actuellement engagé au Parlement sur la politique migratoire : suppression du droit du sol, remise en cause de l'AME, suppression des mesures de régulation. Cette politique s'attaque aux droits fondamentaux, et elle est dangereuse en termes de santé publique. Alors certains me diront que cela a un peu bougé cet après-midi, mais ce n'est encore que dans l'examen par l'Assemblée du sujet de l'AME. Je suis pour ma part favorable à la régularisation des travailleurs sans papiers, seule mesure rationnelle qui permet aux personnes, souvent en France depuis de nombreuses années, de sortir de la précarité et de la clandestinité, et de faire valoir les droits auxquels elles devraient avoir accès par leur travail, et par leur contribution à la vie locale. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lors d'un vœu en faveur de l'AME présenté par mon adjointe Karine DUCHAUCHOI.

Comme chaque année et à la veille du plan hivernal, la Ville de Paris et la Mairie du 20^e sont également pleinement mobilisées pour lutter contre la grande exclusion en trouvant des solutions aux personnes sans-abri. Le 20^e accueillera en début d'année un nouveau centre d'hébergement dédié aux jeunes et nous ouvrirons courant décembre dans les locaux de la mairie une halte de nuit dédiée aux femmes à la rue, qui sera gérée par Emmaüs. Et je propose à ce Conseil, avec mon adjoint Antoine ALIBERT, un vœu proposant la réquisition des locaux de l'ancien lycée Charles-de-Gaulle, fermé par la Région, pour y ouvrir un centre d'hébergement dédié aux jeunes en errance dans l'arrondissement.

Agir pour les familles, c'est aussi continuer à garantir une montée en qualité des repas servis dans les cantines du 20^e, sans augmentation de tarifs. Je me réjouis que nous puissions voter à ce Conseil une subvention de la Ville de Paris de 13,8 M€ à la Caisse des écoles du 20^e. Pour mémoire, cette subvention était de 8 M€ en 2020. L'effort est considérable.

Ce Conseil sera aussi l'occasion d'un premier bilan du Plan climat dont je suis fier. Nous adaptons la ville aux urgences climatiques en transformant le logement social et l'espace public, toujours selon deux priorités, justice sociale et transition écologique.

Pour conclure cette courte introduction, nous vous donnons rendez-vous dimanche 4 février dans les urnes pour répondre à la question : plus ou moins de SUV ?

Enfin, je tiens évidemment à remercier l'ensemble des équipes de la mairie et des prestataires qui, comme à chaque Conseil sont à pied d'œuvre pour que nous puissions débattre et travailler ensemble dans de bonnes conditions ce soir.

Je vous souhaite à tous et toutes un bon Conseil d'arrondissement et sans plus attendre, je vais vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer les présents, les excusés et les pouvoirs. J'en profite, si cela était nécessaire, pour rappeler que la participation au Conseil d'arrondissement est requise dans la quête du mandat que les habitants et les habitants nous ont confié. J'ajoute

néanmoins que ce soir, pas mal de gens sont sur le flanc parce que visiblement le Covid a frappé notre mairie.

Le Maire procède à l'appel des présents.

1. Délibérations

MA20.2023.349 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. PLIEZ

Je vous propose la désignation d'une secrétaire de séance, Monsieur Antoine ALIBERT. Êtes-vous d'accord ? Si oui, nous faisons le premier vote.

Après consultation des membres, Antoine ALIBERT est désigné comme secrétaire de séance.

MA20.2023.350 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023

M. PLIEZ

La deuxième délibération que je vous propose de voter concerne l'approbation du PV de la séance du 30 octobre 2023. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? Je n'en vois pas, je vous propose donc de voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous signale au passage, que les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription auprès de la DGS des services, de mon directeur de cabinet et de son adjoint qui est à ma gauche, feront l'objet d'un débat. Je vous précise que pour la DTEC 23, nous aurons une forme de débat, avec une présentation par Antoine ALIBERT, puis 5 minutes par groupe et 5 minutes pour les non-inscrits ; 5 minutes maximum, vous avez le droit de faire moins.

2023 DASCO 135 : Caisse des écoles (20^{ème}) - Subvention 2024 (13.830.100 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024. M. Éric PLIEZ rapporteur

M. PLIEZ

La parole est à Anne BAUDONNE pour nous présenter la DASCO 135.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je suis ravie de présenter cette délibération parce que c'est le fruit d'un long travail depuis 2021. Je tiens à saluer le directeur de la Caisse des écoles, Grégory MECHE, toute son équipe, les agents et également les livreurs, parce qu'un travail énorme a été réalisé. Cette subvention permet de mettre en application tous les projets menés pour redresser cette Caisse des écoles, qui était en assez mauvais état, qui avait une assez mauvaise réputation. Cette subvention très conséquente a permis d'améliorer la qualité de l'assiette avec une volonté de cuisiner davantage maison. Elle permet aussi d'atteindre les objectifs du Plan d'alimentation durable 2022-2027 de la Ville de Paris. La Caisse des écoles du 20 atteindra donc en 2023 des objectifs, qui sont les suivants : 91% d'alimentation durable en valeur d'achat, dont 63 % de produits bio, et 90 % sur les fruits et les légumes frais, 58 % sur le local. Elle permettra aussi d'absorber l'impact de l'inflation sur les denrées alimentaires, ce qui est une bonne nouvelle, ainsi que les surcoûts liés à l'énergie (électricité, gaz). Mais il y a aussi une autre bonne nouvelle, celle d'une politique salariale ambitieuse qui passe par la revalorisation de l'indice des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024, le versement d'une prime de pouvoir d'achat au premier trimestre 2024 et le recrutement d'agents, garantissant ainsi la continuité et la qualité du service public de cette Caisse des écoles et des cantines. Enfin, cette subvention permettra aussi d'intégrer de nouveaux dispositifs tels que notamment, et ce sera une bonne nouvelle pour les

familles parce qu'on sait que cela a été compliqué, un changement de logiciel d'inscription et de facturation, permettant plus de fluidité et de facilité dans leurs démarches.

Les premiers tests seront engagés à partir de mai, en phase d'expérimentation, sur la sortie de la barquette à usage unique, grande bataille des parents d'élèves, à juste titre. Je pense qu'ils seront ravis de voir que la barquette sera en expérimentation à partir de mai 2024 : 100 % inox. Elle répond donc en cela aux objectifs de la loi avant l'échéance, qui était fixée au 1^{er} janvier 2025, et au plan de sortie des plastiques de la restauration scolaire. C'est donc vraiment un très beau travail réalisé grâce à la mobilisation de toute de toute l'équipe de la Caisse des écoles, que je félicite encore une fois. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de passer au vote. Les administrateurs de la Caisse des écoles ne prennent pas part au vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DFPE 162 : Subventions accordées à 4 associations pour le fonctionnement de 5 Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) et un accueil parents-enfants dans Paris Centre et les 5^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Je voulais profiter de cette délibération pour vous présenter, si vous ne les connaissiez pas, les lieux d'accueil parents enfants, les LAEP. J'ai eu l'occasion d'en visiter un la semaine dernière ; ce sont des lieux d'accueil essentiels dans notre arrondissement, qui font de l'accueil sans rendez-vous, de façon inconditionnelle, pour les parents ayant des enfants de 0 à 6 ans. Ce sont des espaces de socialisation, des enfants comme des parents, où ils y font des apprentissages dans un lieu d'écoute, de parole et de réassurance, sous l'œil bienveillant de psychologues qui sont disponibles pour éventuellement donner des conseils, mais seulement s'ils sont sollicités. Ces lieux d'accueil ont été inspirés par la psychologie de Françoise Dolto. Ce sont des lieux qui nous sont enviés dans de nombreux pays du monde, puisque le LAEP de la Maison des Sources a même été visité récemment par plusieurs délégations internationales. Nous avons deux LAEP dans le 20^e arrondissement : celui de la Maison des Sources, rue Julien Lacroix, dont il est proposé de subventionner la structure, et le Jardin des Roses, situé dans le sud de l'arrondissement. Ces deux structures sont gérées par l'Œuvre de secours aux enfants, qui gère également un LAEP mobile dont il est ouvert un quatrième lieu d'intervention. Avec le Maire du 20^e, nous avons demandé à ce que ce quatrième lieu d'intervention pour l'équipe mobile soit également situé dans le 20^e arrondissement. Nous vous donnerons des nouvelles très prochainement, mais c'est fléché, pour que cette équipe mobile puisse intervenir dans un centre d'hébergement d'urgence qui accueille des familles de l'arrondissement. Je vous appelle à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DDCT 123 : Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville 27, rue Piat (20^{ème}). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

La parole est à Laurent SOREL. Le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

M. SOREL

Je voulais prendre la parole lors de cette délibération, non pas pour contester la signature de la convention d'occupation du domaine public entre Archipélia, la Mairie du 20^e et la Mairie de Paris,

mais pour échanger sur les meilleurs moyens pour que le lieu soit ouvert à tous les habitants et aux collectifs de quartier. C'est une convention pour 6 mois, qui pourra se prolonger par tacite reconduction, à partir du 1^{er} janvier 2024, et il s'agit évidemment d'interstitiel.

C'est très bien de signer cette convention d'occupation avec Archipélia, et que ce lieu ne soit pas le Rosa Bonheur du parc de Belleville ; c'est évidemment très bien qu'Archipélia gère ce lieu vu le rôle charnière joué par cette association dans le quartier et surtout son sérieux. Mais il se trouve que certaines associations dans le quartier semblent tout à fait prêtes à jouer le rôle de la participation et de l'innovation citoyenne, notamment le collectif Maison de l'Air, qui a interpellé un certain nombre d'élus avant ce Conseil, sur la façon dont cette occupation pourrait se faire dans les meilleures conditions pour que la démocratie participative puisse s'exercer de la meilleure des façons dans ce lieu. Des discussions et des échanges ont eu lieu depuis plusieurs mois, notamment lors de la réunion de concertation de mars 2022. Je sais bien par ailleurs qu'il faut un cadre légal et donc une convention pour gérer le lieu, pour des questions de responsabilité et d'assurance, mais il doit faire partie de notre objectif d'innover, de voir comment mieux associer l'ensemble des collectifs à la programmation du lieu pour faciliter le plus possible une cogestion, dans la limite de ce qu'il est possible de faire au niveau de la légalité. Plusieurs questions sont posées : la question de l'accès en dehors des heures d'ouverture du parc, la question des clés, qui a l'air toute banale. Je prends un exemple très concret : lors d'une réunion du collectif de solidarité avec les MNA, nous nous sommes retrouvés à la porte de la Maison de l'Air alors qu'il était convenu que nous fassions cette réunion. Nous avons eu de la chance, il faisait beau et pas trop froid, mais cela aurait pu se passer différemment. Je pense qu'à l'avenir, il faut éviter le plus possible de se retrouver dans ces moments de malentendu ; il s'agit donc de voir comment faire en sorte que les différents collectifs aient une part d'autonomie dans la manière dont ils s'approprient ce lieu.

La question est la manière d'exercer la démocratie participative en ce lieu et d'arriver à échanger, à confronter les arguments, parce que les habitants, les associations, les collectifs ne sont pas forcément d'accord sur tous les sujets. Mais ce n'est pas en niant les nuances ou les divergences, qu'il peut y avoir, mais en les confrontant, qu'on peut arriver à faire en sorte que cette démocratie s'exerce. Et si les désaccords persistent, ce n'est pas un drame ; c'est ça la démocratie.

Je voterai cette convention, mais je pense qu'il est nécessaire d'être plus ouvert aux demandes et aux questionnements qui sont portés aujourd'hui par un certain nombre d'associations et de collectifs d'habitants pour faire en sorte que ce lieu soit géré le plus collectivement possible et le plus démocratiquement possible.

M. HOCQUARD

Merci de me donner la parole pour une petite explication de vote rapide au nom du Groupe Ecologiste. Evidemment, nous voterons pour la délibération, mais je souhaite faire quelques remarques, de deux ordres. Il ne faut pas, en effet, oublier la concertation, même s'il peut y avoir des demandes contradictoires. Quand vous discutez avec les différents collectifs au niveau des habitants, des demandes peuvent émerger, qui peuvent être non pas contradictoires, mais dans lesquelles il y a des nuances. Le propre de la politique, le propre de notre action, est d'arriver à ce que justement, à partir de nuances ou de points de vue qui peuvent être divergents, nous construisions un point de vue collectif. Deuxième sujet : c'est un équipement municipal qui doit pouvoir être mis en gestion par un tiers. Il ne faut donc pas partir sur quelque chose qui ressemblerait à ce qu'il y a sur le Pavillon Carré de Baudouin. Un maximum de transparence est nécessaire, y compris par rapport aux élus.

Je formulerai une troisième demande, c'est que nous puissions avoir une discussion sur les questions de loyers attendus par la Ville. Pourquoi ? Je prends l'exemple de cafés ou de restauration, de choses ouvertes vers le quartier ; si vous en attendez une redevance élevée, vous allez avoir forcément un type de café ou de restauration qui va s'acheminer vers des choses qu'on peut déjà connaître. J'aime beaucoup le Rosa Bonheur et la Bellevilloise, donc je ne vais pas en dire du mal, mais il se trouve qu'il y a déjà un Rosa Bonheur et une Bellevilloise dans le 20^e arrondissement. Ce sont donc peut-être d'autres types d'établissements dont nous avons besoin. Pourquoi je dis ça ? Parce que sur les questions d'occupation temporaire ou d'occupation longue, les montants demandés déterminent les éléments de projets économiques, de de projets sociaux, et se pose la question de savoir s'il y a une ouverture ou pas du point de vue du quartier. De la même manière, une question se pose sur les travaux ; des investissements sont prévus par la Ville, mais évidemment, si vous demandez des travaux complémentaires au preneur, il faut un temps d'amortissement, impliquant le fait qu'il veuille en garder une certaine marge économique.

Ces trois points d'alerte me semblent importants pour le projet de la Maison de l'Air. Indépendamment de la nature et de la valeur du cahier des charges, si par exemple le niveau de loyer est trop cher, cela

risque d'aboutir à un projet contradictoire avec ce qui se construit dans le quartier, avec le souhait des habitants et évidemment avec ce que nous travaillons et la vision que nous pouvons avoir au niveau de la mairie du 20^e.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE va vous répondre sur le fond. Je voudrais juste faire un petit clin d'œil à Laurent SOREL qui m'a raconté une anecdote. Jour de tempête, parc de Belleville fermé ; il se trouve que je passe avec quelques élus et quelques personnes, et que je tombe sur le Collectif des artistes de Ménilmontant, au pied de leur voiture. Ils me disent : « Pouvez-vous nous aider parce que le parc est fermé et la DEVE ne veut pas nous ouvrir parce que c'est dangereux. » J'appelle la DEVE, nous réglons le problème. Je leur demande s'il faut leur ouvrir. « Non, nous avons les clés, nous avons même les clés du cadenas pour sortir. » Donc je vous rassure, le fonctionnement démocratique de la période transitoire ne marche pas si mal. C'est un petit clin d'œil ; je laisse Maxime répondre sur le fond.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Quand on parle de la Maison de l'Air, on parle d'un lieu emblématique mais aussi d'un lieu qui n'a jamais réussi à trouver un fonctionnement pérenne. C'est un bâtiment qui a un peu plus de 30 ans, construit peu après l'aménagement du parc de Belleville et qui au départ avait été imaginé avec une vocation culturelle mais aussi une vocation de serre. Très vite cet usage a été abandonné, et depuis, plusieurs projets se sont succédés sans jamais réussir à parvenir à avoir un modèle pérenne et surtout à avoir une ouverture sur le quartier. Je précise que la Maison de l'Air se trouve dans le parc de Belleville, parc qui se trouve en quartier politique de la ville et qui a vocation, dans le cadre du futur contrat de ville, à se trouver toujours dans un quartier politique de la ville. A la fin de la précédente période d'exploitation, nous avons fait le choix, dans l'attente de pouvoir mobiliser des moyens financiers pour rénover le lieu, d'avoir une occupation intercalaire. On s'est tourné vers les acteurs du quartier, et un acteur incontournable du quartier, avec une vraie reconnaissance de toutes et tous, et qui avait aussi une habitude administrative et financière pour gérer ce type de lieu, Archipélia, a accepté en 2022 d'occuper la Maison de l'Air pour 6 mois, durée prolongée de 6 mois supplémentaires. Cette convention, faute de budget à l'époque ou de travaux démarrés, a été prolongée en 2023 et nous avons pris la décision, qui devra être confirmée par le conseil d'administration d'Archipélia, qui se tiendra dans quelques jours. L'idée, c'est de prolonger cette occupation au moins jusqu'au premier semestre 2024. Notre objectif est clair, c'est d'avoir de manière pérenne, dans une Maison de l'Air rénovée (parce que la Maison de l'Air a besoin d'être rénovée pour des questions de confort thermique, d'étanchéité et d'accessibilité), un lieu ouvert sur le quartier, qui a aussi l'exigence de trouver un modèle économique. Nous voyons régulièrement toutes les personnes intéressées par ce projet, et nous sommes très heureux d'annoncer publiquement ce soir la publication d'un appel à manifestations d'intérêt pour le début d'année 2024, dont les grandes lignes sont absolument fidèles à tout ce qu'a porté la Mairie du 20^e dans le cadre d'un groupe de travail réunissant tous les groupes de la majorité, et qui a été entendu à l'Hôtel de Ville. J'en citerai quelques lignes. Ces grandes lignes de l'appel à manifestations d'intérêt ont été transmises à tous les groupes de la majorité il y a quelques jours. Ce sera un modèle sous la forme d'une convention d'occupation du domaine public, avec une vocation pour être un lieu de restauration social et solidaire, mais aussi un lieu qui accueillera des activités socioculturelles en lien avec les demandes et les besoins du quartier, qui sont structurels. Par ailleurs, et c'est une de nos batailles gagnées, la Ville prendra en charge le financement des travaux de rénovation patrimoniale, pour un montant de plus de 3 M€. Les travaux sont très lourds ; ce n'est pas le futur occupant qui devra porter cette somme financière. Le porteur, en revanche, devra prendre en charge les travaux d'aménagement nécessaires pour son activité. Il faut savoir aussi que dans le choix du futur porteur, il existe des critères d'analyse, qui sont pondérés ; la qualité de la proposition financière est pondérée à 30 % ; la qualité du projet d'exploitation et notamment son ouverture du quartier est pondérée à 70 %. On voit bien que ce qui était demandé et ce qui était porté par tous les groupes de la majorité a trouvé une réponse. Enfin, on demandera aussi au porteur, parce que les travaux ne vont pas forcément pouvoir commencer ou s'achever tout de suite, de proposer également un projet d'occupation intercalaire avant la livraison définitive des lieux, pour que le plus rapidement possible, il y ait une réouverture de la Maison de l'Air et que nous ayons un premier aperçu de ses futures activités. En attendant, et je remercie vraiment Archipélia pour son travail, la Maison de l'Air est ouverte à tous les collectifs et à toutes les associations du quartier ; je crois que tout le monde a réussi à trouver son rythme de croisière.

Concernant le problème de clé, c'est très clair : la personne qui avait la clé d'Archipélia a eu un problème et n'a pas pu venir, cela peut arriver. Pourquoi les clés ne sont pas plus partagées, c'est pour des raisons de sécurité.

Nous devons être extrêmement prudents parce que se posent des questions de sécurité, parfois aussi des questions d'assurance. Je donnerai un exemple que j'ai donné à une association récemment lors d'une réunion publique. J'ai en tête ce qui s'est passé, par exemple dans un foyer pour personnes handicapées cet été en août : un incendie terrible parce que des règles de sécurité n'avaient pas été respectées, et de nombreux morts. J'assume de dire parfois : il n'est pas possible de de vous donner les clés ou de vous accorder en fermant les yeux une occupation du lieu au détriment de toutes les règles juridiques et de sécurité. Je crois que c'est notre devoir d'élus, on le fait et je trouve que la Maison de l'Air vit bien. On peut s'en féliciter. Les grandes lignes de l'AMI sont positives et répondent vraiment à tout ce que vous avez remonté depuis plusieurs mois ; elles font aussi écho à une vraie attente sociale et économique du quartier. Donc je vous invite toutes et tous à bien vouloir voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire ; une explication de vote. Je n'étais pas au courant que cet appel à manifestations d'intérêt serait publié à compter en début d'année 2024. C'est une excellente nouvelle évidemment. Nous nous abstenons parce que nous considérons, je le dis depuis de nombreux mois parce que c'est un sujet récurrent, qu'il faut trouver un nouveau modèle pour cette Maison de l'Air. Je crois que la priorité, vous venez de le rappeler, est évidemment de faire les travaux pour des raisons de sécurité. C'est ce que nous disons depuis le début.

Dans l'attente de cet appel à manifestations d'intérêt, peut-être pourrez préciser qui fera partie du jury ou comment cela se passe.

Nous n'avons rien contre l'association Archipélia, mais dans une logique et dans une cohérence, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci, je vous propose de vous prononcer sur cette délibération. Comme l'a dit Maxime, le sujet n'est pas clos.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DFPE 165 : Subventions (80 000 euros) à 13 associations, conventions pour leurs 16 actions d'accompagnement des parents d'adolescents : 4 associations développant 6 actions sur tout Paris et 9 associations développant 10 actions sur un ou plusieurs arrondissements parmi les 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements. M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste signaler cette délibération qui fait suite à un appel à projets lancé cet été pour des projets de liens entre les parents et leurs adolescents. Trois projets concernent le 20^e arrondissement, dont l'Association Passion, Proximité, Parcours et l'Association Synergie Family. Les deux interviennent sur l'aide et l'accompagnement des familles et de leurs adolescents dans leur parcours d'orientation, qui sont souvent des vrais sujets au quotidien. Je crois me souvenir de certaines statistiques qui disaient que les conseillers d'orientation étaient encore plus détestés que les journalistes et les politiques. L'idée, c'est de répondre notamment à cette problématique ô combien essentielle. Le troisième projet soutenu dans le 20^e concerne l'Association J'imaginerai, une association de parents touchés par le handicap avec des adolescents touchés par le handicap. Je vous encourage à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je suppose qu'il ne faut pas envisager de devenir conseiller d'orientation après avoir fait de la politique.

Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DLH 157 : Réalisation, 3 à 19 rue Max Ernst (20^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (1.057.877 euros).
M. Antoine ALIBERT rapporteur**

M. PLIEZ

Merci. Je cède maintenant la parole à Jacques BAUDRIER, pour la DLH 157. Antoine ALIBERT est le rapporteur.

M. BAUDRIER

Bonjour, je souhaite intervenir pour insister sur un programme de rénovation de 72 logements sociaux, situés 3 à 19 rue Max Ernst, parce que c'est un programme très attendu. On a vu lors de la dernière fête de quartier Amandiers que les amicales de locataires étaient très dans l'attente de ce programme, ainsi que de celui de la DLH 360. Ce sont des investissements très importants en termes de rénovation du parc social dans le quartier Amandiers, donc je me permets d'insister parce que cela représente une très forte attente dans l'ensemble du quartier, sur ce patrimoine Elogie et Paris Habitat qui a bien une quarantaine d'années, soit le temps de la construction de la ZAC des Amandiers. Cette rénovation énergétique et thermique demandée par les habitants va être un très bel investissement, et pourra, je pense, à la fois améliorer les performances thermiques, végétaliser un certain nombre d'espaces et peut-être aussi améliorer l'esthétique de ces constructions qui ne sont pas forcément toutes les plus réussies de cette époque des années 1980.

M. PLIEZ

Merci. Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Notre adjoint au logement de Paris a dit l'essentiel : dans ce Conseil, on finance effectivement 4 opérations Plan climat, nous en avons déjà longuement parlé au Conseil d'arrondissement précédent. C'est un investissement de 8,7 M€ de la Ville. J'insiste vraiment sur l'opération qui se déroule à Amandiers : ce sont de très grosses opérations, et naturellement nous aurons à cœur de faire en sorte que cela se passe dans les meilleures conditions, puisque ce sont toujours des moments assez longs et avec beaucoup d'impact sur la vie personnelle des locataires et locatrices. Nous y veillerons donc attentivement.

M. PLIEZ

Merci. M. DIDIER.

M. DIDIER

Excusez-moi, je ne me suis pas inscrit mais je ferai quelques explications de vote très rapides. Evidemment nous voterons pour cette délibération et les suivantes, pour des programmes de rénovation de logements sociaux. J'ai souvent critiqué le retard pris par rapport aux travaux qui avaient été votés dans le cadre du précédent plan climat et j'y reviendrai tout à l'heure. Nous sommes souvent caricaturés sur les sujets de logements sociaux, mais nous voterons évidemment favorablement ces différents programmes.

M. PLIEZ

Oui, M. BAUDRIER, qui n'est pas le rapporteur.

M. BAUDRIER

Je vous remercie de votre intervention très positive. Je fais juste remarquer que suite aux différents débats qui ont eu lieu au Conseil de Paris, le président de la 5^e Commission, Émile MEUNIER, et moi-même, avons organisé deux visites, durant tout cet après-midi. Nous avons mobilisé des équipes entières d'architectes, tous les cadres de Paris Habitat, d'Elogie SIEMP et de la RIVP. Nous avons été au regret de voir qu'aucun membre du Conseil de Paris de votre groupe n'est venu à aucune de ces deux visites. Donc il y a un sujet de cohérence. Cela ne vous concerne parce que vous n'êtes pas membre de la 5^e Commission, mais c'est un peu compliqué de critiquer, quand nous mobilisons des dizaines de personnes de haut niveau, dont l'architecte qui a gagné l'Équerre d'Argent avec son projet de logement social, et que personne de chez vous ne vient. La critique est facile. C'est un message que vous pouvez passer à vos collègues, cela a été un peu compliqué à vivre par les équipes des bailleurs sociaux et par les équipes de la direction du logement et de l'habitat de la Ville.

M. PLIEZ

Merci, je vous invite à vous prononcer sur la DLH 157.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DLH 204 : Réalisation, 142-144 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme d'ilot de fraîcheur par Elogie-Siemp - Subvention (25.767 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Nous retrouvons le même tandem pour la DLH 204 ; la parole est à Jacques BAUDRIER avant qu'Antoine ALIBERT ne puisse rapporter.

M. BAUDRIER

Cette délibération concerne un îlot de fraîcheur sur un espace de près de 200 m² au cœur d'une parcelle d'Elogie SIEMP. De nombreuses délibérations dans l'ordre du jour-là concernant des îlots de fraîcheur, soit de la végétalisation de pleine terre, et/ou de la pause d'occultation pour permettre d'adapter au mieux à la fois les parcelles et les bâtiments de bailleurs sociaux aux futures canicules qui risquent fort d'arriver dans les années à venir. Je souhaite saluer l'investissement majeur de nos bailleurs sociaux qui rappelons-le, sont les premiers créateurs d'espaces végétalisés de la Ville, cette année, comme l'année précédente. Nous allons être à près de deux hectares cette année ; je tiens donc à saluer l'effort très important de nos bailleurs, y compris dans le 20^e, pour ces actions de végétalisation qui sont d'ailleurs plébiscitées par les habitants de ces ensembles sociaux.

M. PLIEZ

Monsieur le rapporteur.

M. ALIBERT

Merci. Cela fait plusieurs conseils que nous avons deux rapporteurs dans le 20^e arrondissement sur ce genre de sujet, mais c'est bien : mieux vaut deux voix de la majorité qu'une seule.

Je souhaite revenir sur le débat précédent puisqu'effectivement, je me souviens, Monsieur DIDIER, nous avons vu plusieurs délibérations qui arrivaient en retard sur les plans climat, mais c'était en fait quelques opérations et souvent c'était quand les bailleurs eux-mêmes (qui n'étaient pas des bailleurs Ville) souhaitaient faire des surélévations. En effet, cela faisait souvent capoter les projets et cela les retardait dans le temps. Je voulais m'inscrire moi aussi, comme l'a fait à l'instant Jacques BAUDRIER, sur la DLH 204 et les 7 délibérations qui viennent illustrer ce dont nous avons parlé au précédent Conseil d'arrondissement, c'est-à-dire ce nouveau dispositif qui vient d'être présenté, et rappelé par Jacques BAUDRIER, que j'avais eu le plaisir de présenter la dernière fois, qui consiste à adapter le

bâti et pas juste à le rénover dans un souci d'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre. Nous aurons l'occasion de revenir sur toutes ces notions et sur tous ces chantiers quand nous parlerons du Plan climat. Je voulais rentrer un petit peu plus dans le détail que ne l'a fait Jacques BAUDRIER ; ce sont des opérations essentielles. Ces 7 premières opérations concerneront :

- La végétalisation d'une cour intérieure située sur le toit d'un parking souterrain et la plantation de nombreux arbres au 142 rue des Pyrénées ;
- Un Plan volets pour lutter contre la chaleur l'été, mais aussi la végétalisation d'un mur et d'une toiture pour le 16, rue des Lianes ;
- La récupération des eaux de pluie, la désimperméabilisation et la végétalisation de la parcelle pour le 20 rue de Tourville ;
- La création de pleine terre et un Plan volets pour le 45 rue Belgrand. Idem pour les adresses concernées, rue des Maraîchers, rue Palikao et rue Pelleport.

Au total, pour ces 7 premières opérations d'adaptation du parc social dans notre arrondissement, c'est 1,5 M€ que la Ville met au pot, pour pouvoir avancer et aider les bailleurs à faire mieux. Je me dois aussi de rappeler que pour partie, ces révisions de projets, qui ne font pas perdre de temps par ailleurs par rapport à la rénovation globale, intègrent souvent des démarches qu'on appelle AQS (Amélioration de la Qualité de Service des résidences) et permettent concrètement de créer des locaux pour vélos, des locaux pour poussettes, d'améliorer les locaux pour le tri sélectif des déchets dans ces résidences, et nous pouvons nous en réjouir. Je nuancerai un tout petit peu ce que disait Jacques BAUDRIER ; c'est vrai que le parc social, grâce à ce plan notamment, permet à notre ville de planter des arbres et de désimperméabiliser, mais j'alerte quand même sur des pratiques qu'il faudra bien surveiller, sur le jeu avec les parcelles, qui permettent parfois de contourner les règles du nouveau PLU bioclimatique. C'est un peu ce qui s'est fait sur le 88 rue de Ménilmontant à ma connaissance, et il faudra que nous soyons attentifs à ce que les bailleurs ne poursuivent pas ces pratiques qui pourraient contrecarrer nos objectifs en la matière.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DLH 397 : Réalisation, 67-69 bd Mortier (20^e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux et d'îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (252.222 euros).
M. Antoine ALIBERT rapporteur**

M. PLIEZ

La parole est à Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Ce sera ma dernière intervention sur ce sujet, je vous le promets, juste pour illustrer que c'est une nouvelle opération, qui lie pour une fois, rénovation climat et îlot de fraîcheur dès l'origine du projet. Je voulais insister sur cette opération puisqu'elle coche les cases de ce qui nous est cher dans ces projets de rénovation dans le 20^e arrondissement, à savoir de toujours envisager un raccordement à la CPCU qui est sous-développé dans notre arrondissement. C'est le cas pour ce projet. Cette opération prévoit aussi des peintures blanches sur la toiture. C'est ce qu'on appelle les *Cool roofs*, les toits rafraîchissants. C'est quelque chose qui est encore assez rare dans nos opérations, alors qu'il a été démontré qu'en période canicule, ces toitures rafraîchissantes avec peinture blanche permettent de gagner de 5 à 10°C dans les habitations situés juste en dessous. Je voulais illustrer ces innovations et le caractère particulièrement innovant de cette opération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSOL 151 : 2 subventions d'investissement pour 2 associations et 4 subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 3 associations (341.000 euros) pour des actions d'aide alimentaire ainsi que des actions d'information et d'inclusion numérique auprès de personnes exilées et de familles démunies.
M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Nous allons maintenant examiner la DSOL 151. Elle nous est présentée par Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Je suis désolé, c'est un peu un tunnel, mais il me semblait vraiment important de parler de cette délibération puisqu'elle octroie une subvention aux Marmoulins de Ménil que nous connaissons tous, qui est une vieille association de notre arrondissement, et qui a été essentielle, notamment pendant la crise de la Covid-19, en continuant à faire des distributions alimentaires à celles et ceux qui en avaient besoin. Je voulais associer Marthe NAGELS à cette délibération, puisqu'à l'époque, elle avait permis que ces distributions alimentaires, à un moment où on en avait fortement besoin, puissent se poursuivre, en faisant le lien entre les Marmoulins et les Plateaux sauvages. Cela avait été très précieux. Je rappelle que les Marmoulins ont connu récemment dans leur nouveau local à Henri Matisse, où il y a une épicerie solidaire, pas mal de déconvenues, indépendantes de leur fait. Du coup, cette subvention sera la bienvenue.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas de mains se lever ; nous pouvons donc nous prononcer.
Vous entendez quelques cris à l'extérieur. C'est un collectif de personnes exilées, soutenues par des habitants, qui manifestent devant la mairie. Il a été reçu assez longuement par Maxime SAUVAGE et mon directeur de cabinet, Florent GUEGUEN. Nous leur avons exposé, on y reviendra d'ailleurs tout à l'heure dans la discussion, tout ce que le 20^e fait en matière de prise en charge du sans-abrisme. L'échange a été satisfaisant, je crois. Après, je pense qu'il y a toujours une volonté d'être hébergé ; mais comme nous n'avons pas de baguette magique, ce ne sera pas ici ce soir. Mais le travail continue et vous verrez dans la suite des débats que nous avons quelques idées.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DTEC 23 : Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.
M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Nous allons passer à un exercice un petit peu nouveau puisque nous allons nous donner un temps de débat. La parole va d'abord être à Antoine ALIBERT pour une présentation de 10 minutes du sujet qui tourne autour des plans climat. Ensuite, chaque groupe et chaque personne non inscrite pourra prendre la parole 5 minutes maximum. Nous serons les maîtres du temps pour que ce temps soit respecté. Antoine, la parole est à toi.

M. ALIBERT

Ce n'est pas dans mon habitude faire court, je suis désolé, mais c'est un grand plaisir pour moi de rapporter cette délibération puisque je pense que c'est vraiment l'une des plus importantes que j'aurai l'occasion de rapporter dans les 6 ans du mandat qui est le mien. Je pense que nous pouvons être fiers, que ce soit dans le 20^e arrondissement ou à Paris, du travail présenté dans cette délibération, le travail collectif de notre majorité.

Un petit peu d'histoire et de sciences pour introduire cette délibération. J'aime bien recontextualiser, quand on parle climat, parce que je crois que la pédagogie est importante sur ce sujet.

Depuis la naissance de l'humanité jusqu'à il y a 200 ans environ, c'est-à-dire l'explosion de l'ère industrielle, notre atmosphère contenait 275 PPM de CO₂ ; le consensus scientifique international rappelle depuis longtemps que 350 PPM est la limite maximale à ne pas dépasser dans notre atmosphère si nous voulons contrôler les dérèglements du climat et ne pas se précipiter vers l'abîme.

Quand je suis né en 1989, nous avons déjà dépassé la barrière de 350, nous étions à 353 ; aujourd'hui, ce chiffre est de 421. Autant dire que nous avons largement dépassé ce qui était normalement soutenable, et ce malgré l'adoption de l'Accord de Paris, qui au moment de la COP 21, visait à maintenir l'augmentation globale des températures à 1,5 °C. La délibération du Plan climat le rappelle : ces dernières années, à Paris, nous sommes déjà à + 2,3 °C en moyenne, ce qui fait tristement de Paris la capitale la plus meurtrière d'Europe en période de canicule. On le sait, les scénarios d'un Paris à 50°C ne sont plus une dystopie lointaine, ce sera la réalité de tous les étés à l'horizon de 20 ans. C'est pourquoi le Plan climat qui vous est présenté reprend une large majorité des conclusions de la MIE « Paris à 50°C » demandée par les Ecologistes. Mais il n'y a pas que le carbone qui illustre le chaos climatique vers lequel on se précipite ; depuis octobre 2023, après une sécheresse hivernale nationale, nous avons constaté, impuissants, le dépassement d'une sixième limite planétaire, celle de l'eau douce. C'est la troisième que nous dépassons en 8 ans, sur les 9 limites que la Terre peut soutenir pour assurer la viabilité de la vie. Je parle de ces limites planétaires, parce que je pense qu'elles s'appliquent aussi à Paris, que Paris a des limites, et que ce Plan climat traduit pour partie les conclusions du PLU bioclimatique pour faire en sorte de respecter ces limites, à la fois en termes de nature, de qualité de l'air et de ce qu'il est possible de faire dans une zone si petite.

Comme le rappelait le Haut Conseil pour le Climat National en octobre 2023 dans son rapport « Acter l'urgence - Engager les moyens », je cite : « La France n'est manifestement pas prête à faire face aux effets des dérèglements climatiques, car l'urgence se précise chaque jour, on le voit à Paris. » Les Parisiens et les Parisiennes vont devoir redoubler d'efforts, c'est ce que nous leur proposons avec la collectivité, les amener dans ce sens, pour à la fois lutter contre les émissions de CO₂, les gaz à effet de serre, mais aussi lutter contre le franchissement des limites planétaires. Et la chose n'est pas aisée à faire en tant que collectivité, puisque le Gouvernement, lorsqu'il ne flirte pas avec le climat-scepticisme, appelle à des pauses réglementaires au niveau européen sur les législations européennes, ou criminalise les militants du vivant en les appelant écoterroristes. C'est donc bien souvent aux collectivités territoriales en France de faire tout ce chemin seules, pour lutter à la fois contre les dérèglements du climat, l'effondrement de la biodiversité, mais aussi contre leurs corollaires qui sont l'augmentation des inégalités sociales, environnementales et sanitaires. C'est ce que fait Paris, qui prend souvent la tête de coalitions de collectivités ; d'ailleurs pour la première fois, à la COP 2028 qui s'ouvrira demain à Abou Dhabi, les collectivités seront réellement parties prenantes dans ces négociations. On peut s'en réjouir quand on voit la voie de la France, et encore cet après-midi les annonces de Clément BEAUNE sur les questions de pollution de l'air.

L'action de notre ville est très ancienne, elle date de 2017, à une époque où les obligations légales d'avoir des plans climat n'étaient pas encore d'actualité ; la Ville avait été précurseur en la matière. Je salue tous les militants écologistes et notre majorité d'avoir permis de faire cela. On en arrive aujourd'hui à la quatrième révision puisqu'on voit bien que l'accélération des dérèglements nécessite que nous remettions à jour nos ambitions. Mais je voulais quand même rappeler, avant de vous présenter les prochaines dispositions et nos prochains objectifs, qu'après déjà quasiment 15 ans d'action climatique, le bilan de la Ville est positif, que ce soit en termes d'atténuation, d'adaptation ou de qualité de l'air.

En termes d'atténuation, les objectifs fixés par le Plan climat pour 2018 ont été atteints : - 25 % pour nos émissions de gaz à effet de serre et - 20 % pour notre empreinte carbone.

En termes d'adaptation, même si je disais que nous allons devoir faire face à des vagues de chaleur, le PLU, les conclusions de la MIE « Paris à 50°C » nous permettront d'aller plus vite et nous venons d'en avoir l'illustration avec les délibérations d'adaptation du parc social.

Enfin, sur la qualité de l'air, puisque c'est aussi l'un des enjeux essentiels du Plan climat, elle continue de s'améliorer à Paris et dans la Métropole, aussi bien en matière de dioxyde d'azote que de particules fines, et cela est dû à notre politique volontariste de baisse de la circulation automobile. Je laisserai bien sûr Vincent GOULIN, mais c'est aussi du fait de l'amélioration des systèmes de chauffage dans le résidentiel, même s'il y a encore beaucoup à faire, et je pense que ça sera peut-être l'un des débats au Conseil de Paris.

Malgré ce bilan positif, il faut aller plus vite, il faut faire plus local et il faut le faire de façon plus juste. C'est d'ailleurs le titre qui a été donné à cette révision par Dan LERT, notre adjoint en charge des sujets en centrale. Et pour aller plus vite, pour faire plus local et pour faire plus juste, il nous a fixé collectivement beaucoup d'ambition, que je vous propose donc d'endosser, qui sont d'aller jusqu'à 80 % de réduction de nos émissions locales en 2050, le 100 % ENR à cet horizon, avec 20 % produites localement, la réduction de 40 % de notre empreinte carbone sur le territoire et de 35 % de nos consommations énergétiques, d'avoir 10 m² d'espaces verts par habitant d'ici 2040 et de faire en

sorte, surtout et enfin, qu'aucun Parisien ne soit exposé à un dépassement des limites de dioxyde d'azote d'ici 2025.

Pour atteindre ces nouveaux objectifs, la délibération de ce nouveau Plan climat contient plus de 500 mesures. Je vais vous en faire l'économie et je vais me concentrer sur l'une des autres nouveautés de ce Plan climat, qui était de décliner cette révision localement. Je vais donc vous présenter très rapidement les axes que nous vous proposons de voter sur l'adaptation de ce Plan climat dans le 20^e arrondissement, que nous avons définis avec le Maire du 20^e, Éric PLIEZ. Il s'agit de trois ambitions :

- Que cette transition climatique soit juste socialement et territorialement, puisque je crois que c'est le ciment de notre majorité ;
- Un arrondissement neutre en carbone ;
- Un arrondissement qui s'adapte à un Paris à 50°C.

Cette première ambition de faire un arrondissement juste socialement vient naturellement de l'impératif de la justice sociale et du constat que nous rappelons souvent dans cet hémicycle, que les personnes les plus pauvres sont aussi celles qui sont les plus fortement touchées par les dérèglements du climat, alors même qu'elles y contribuent le moins. Agir pour le climat à la lumière de cette donnée, c'est faire du coup du Plan climat un plan de protection des Parisiens et des Parisiennes, et notamment des plus démunis. Et cela tombe bien, c'est aussi le premier axe du Plan climat en centrale. Concrètement, dans le 20^e, ce sera la priorisation des mesures dans les quartiers populaires, l'expérimentation de la sécurité sociale alimentaire et l'ouverture de l'hôtel Serpollet, avec un hub pour l'alimentation durable (et je salue l'action de Lila DJELLALI) ; c'est la lutte contre la précarité énergétique, avec la formation des agents du service social au dispositif SLIM pour aller aider les personnes en situation de précarité. C'est le zéro reste à charge pour les lauréats dans notre arrondissement d'Ecorénovons Paris, des propriétaires modestes pour les aider dans leur transition du bâti. Et c'est la création d'un Plan grand chaud pour que le 20^e continue à se mobiliser puisque la chaleur tue aussi. Elle tue plus de personnes à la rue l'été que l'hiver. C'est enfin un plan de rénovation pour nos écoles, très ambitieux pour que ces écoles puissent protéger nos enfants l'été pendant les vagues de chaleur, mais aussi qu'elles soient des lieux refuges pour toutes les personnes du quartier lorsqu'il y aura des grandes vagues de chaleur. La seconde ambition, je le disais, c'est d'aller vers un arrondissement neutre en carbone. Je vais être très rapide, puisque vous voyez de quoi on parle. Je pense qu'il faut accentuer les politiques de notre majorité en termes d'espace public, en termes d'urbanisme, mais aussi, et surtout, et là, c'est un appel collectif, je pense qu'il faut que collectivement, nous révolutionnons nos façons de concevoir les enjeux du climat et que nous arrivions à sortir du dogme d'une ville monde qui serait basée uniquement sur le surtourisme et l'attractivité économique.

Si je reviens au 20^e arrondissement, ce sont naturellement toutes les actions de Vincent GOULIN sur la mobilité et le partage de l'espace public, ainsi que les démarches Embellir vos quartiers, qui sont les illustrations de ce qu'il faut faire, c'est la démarche portée par Martin BUSSY sur la question de la propreté, de la lutte contre la surconsommation et du tri des déchets, et naturellement de Lila DJELLALI, en appui à toute l'économie circulaire et l'ESS.

Enfin la troisième ambition est de permettre aux habitants du 20^e de survivre en cas de méga vague de chaleur. Pour ce faire, nous reprenons naturellement toutes les conclusions de la MIE « Paris à 50°C » et du PLU bioclimatique, mais pour illustrer un peu plus concrètement, c'est naturellement la poursuite du Plan de développement fraîcheur dans le 20^e arrondissement, notamment les ombrières, les brumisateurs et les fontaines en priorité dans les quartiers populaires. C'est toute la politique menée par Sylvain INDJIC sur l'ouverture des parcs et jardins du 20^e arrondissement la nuit, et de Florence HERRERO pour « Faire école autrement ». J'aurai le plaisir de revenir pour vous exposer la programmation de la consultation publique qui se tiendra sur le sujet au printemps.

Je laisse la parole aux autres groupes. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. PLIEZ

La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur ALIBERT. Je constate que vous vous félicitez beaucoup et que vous félicitez aussi les seuls élus écologistes. Je considère qu'il n'y a pas que les écologistes qui peuvent agir pour le climat. Je suis moi-même président d'un grand service public, avec plusieurs élus de cet arrondissement, et je peux vous dire que nous essayons d'être dans un consensus total sur ces sujets. Je crois démontrer depuis deux ans que j'agis tous les jours pour le climat. Je tenais à noter ce

point et je crois que nous sommes nombreux ici à partager toutes ces actions et à agir pour ce sujet essentiel qu'est le climat.

Je rappellerai, puisque je parle en premier, que ce Plan climat de la Ville de Paris est une obligation légale, que le premier plan date de 2007, que ce plan climat doit évidemment être en cohérence avec celui de l'Etat, celui de la Région, celui de la Métropole, voté il y a quelques mois. Il doit aussi être en lien et en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, que nous avons voté dernièrement en Conseil de Paris. Je comprends en tout cas que ce Plan climat aurait dû être présenté en juillet et qu'il y a eu un peu de retard. Peut-être que vous nous donnerez quelques éclaircissements sur les raisons de ce retard. Pour notre part, nous réserverons notre débat en Conseil de Paris, sur ce sujet.

Évidemment notre groupe essaiera d'apporter des solutions. J'espère que certaines seront votées et que nous adopterons un consensus comme on peut le faire dans d'autres instances.

Un sujet me préoccupe, en tous cas me pose quelques difficultés, ce sont les objectifs fixés dans ces différents plans climat. Ils sont évidemment louables. Il faut aller le plus loin possible, j'en ai évidemment conscience, mais sont-ils vraiment réalistes ? Et surtout, sont-ils réalisables ? Quand il est dit que l'on va consommer 100 % d'énergie non-renouvelable...pardonnez-moi, je travaille dans ce domaine depuis longtemps, cela va être très difficile. En tout cas, il faudrait m'expliquer comment on fait. Qu'il y en ait avantage, évidemment, mais quel type d'énergie ? Avec qui ? Comment ? C'est cela qui me dérange un peu dans ce plan. Je crois qu'on ne doit pas faire que de la communication, et malheureusement on en fait trop souvent. C'est peut-être un de mes regrets d'élus maintenant, depuis trois ans : être trop dans la communication et pas assez dans l'action. Le SIAP est vraiment dans l'action, parce que c'est concret et que cela touche la vie de 9,5 millions de Franciliens.

Sur les émissions de gaz à effet de serre, on s'était fixé, en 2004 ou en 2007, 30 % de réduction à horizon 2020, et on est arrivé à 9 %. Ces objectifs sont évidemment louables. J'en partage un grand nombre, mais ont-ils réalistes et réalisables ?

Merci d'avoir innové, et que nous puissions tous prendre la parole sur des sujets aussi importants. Mais nous nous réservons le débat pour le Conseil de Paris dans quelques jours. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Laurent SOREL.

M. SOREL

Il n'y a pas de meilleur moment pour discuter du Plan climat alors que la COP 2028 va bientôt s'ouvrir. C'est d'autant plus nécessaire alors que Paris est la ville la plus vulnérable face à la canicule, ce qui veut dire concrètement que de toutes les grandes villes, c'est celle dont les excès de mortalité seront les pires en cas de pics de chaleur. Dans ce contexte, il y a une nécessité de conscientisation et de développement de la démocratie citoyenne. J'aurai quand même un petit bémol à mettre sur tout ce qui s'est passé en amont de la discussion du Plan climat et dans la participation des citoyens ; dans le type d'interventions possibles, il y avait des interventions individuelles, je crois, et pas vraiment des collectifs qui pouvaient porter leur positionnement au débat. C'est peut-être une chose à améliorer dans la conscientisation des Parisiennes et des Parisiens ; autant nous sommes convaincus de l'urgence de la situation, autant, cela a été dit par Antoine ALIBERT, un climat de climato scepticisme se développe, avec en plus une difficulté de certaines catégories populaires à considérer que finalement l'écologie, c'est d'abord pour elles. Nous sommes dans un arrondissement situé le long du périphérique ; les questions de pollution sont donc centrales pour nous ; malheureusement, trop souvent, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir faire cette co-élaboration du Plan climat avec l'ensemble des habitants, malgré les efforts louables qui ont été faits.

Je souhaite mettre en avant plusieurs éléments : la question de la rénovation thermique des logements sociaux, avec le problème de la troisième ligne, notamment. Pour moi, c'est assez révélateur de ce qui peut se passer quand on oppose le social à l'écologie ; les habitants se retrouvent trop souvent dans une situation où ils se disent : finalement, la rénovation de mon logement va me coûter cher et je ne suis pas sûr que cela va me permettre de réduire mes dépenses énergétiques. Je ne dis pas que cela n'a aucun effet. Je dis juste que la question de la troisième ligne devrait être centrale dans nos préoccupations. Deuxième élément : la question de la prise en compte de la parole des habitants dans les programmes de réhabilitation. Plusieurs délibérations DLH passent, avec des programmes de réhabilitation. En soi, on peut se dire que c'est positif, mais tout dépend comment c'est fait ; les habitants sont souvent mis devant le fait accompli, pas assez de transparence dans les procédures et donc une opposition des habitants à un certain nombre de programmes de

réhabilitation. C'est une vraie difficulté qu'il faudra lever, avec ce risque d'opposer le social et l'écologie.

Autre question, je suis désolé, je vais mettre les JO sur la table ; nous avons une situation où des restrictions de circulation automobile sont annoncées par le préfet. Je n'ai pas de voiture, donc cela ne me concerne pas, mais cela concerne les banlieusards. Et en même temps (la concomitance est terrible), c'est la multiplication par 2, quasiment, des prix des transports, et cette idée qui circule et qui est vraie, parce qu'il suffit de se déplacer en métro ou en RER pour voir la situation : on ne sera pas tout à fait prêts, l'année prochaine. Il y a une opposition entre le fait de dire : « Ne prenez pas votre voiture ou essayez de la prendre moins, parce que cela pollue » et le fait qu'on ne donne pas les moyens aux gens d'avoir réellement des alternatives à court et moyen terme en améliorant les transports en commun ; cette opposition entre le social et l'écologie est catastrophique.

Dernière chose sur cette opposition entre social et écologie ; je suis pour la réduction de la place de la voiture, mais sur un certain nombre de modifications de plan de circulation, il est nécessaire d'être plus efficace dans l'écoute de la parole des habitants, pour éviter justement ces développements de de climato scepticisme et de l'opposition entre le social et l'écologie. Merci Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Madame HALIL BELLAH.

Mme HALIL BELLAH

Bonsoir à tout le monde. On parle du Plan climat, on parle de beaucoup de choses. J'ai entendu Monsieur ALIBERT. Merci pour le compte rendu qu'il a fait, mais le climat pour moi, c'est ce que nous subissons en hiver et en été dans les logements en briques rouges qui sont sur le boulevard, où les températures transpercent même les murs puisque la réhabilitation thermique est quasi nulle : en hiver on a froid, en été, on a chaud. Tout ça, c'est bien, c'est joli, mais le concret, c'est quoi ? Quel sera le résultat à la fin ?

Je rejoins les propos de Laurent SOREL ; ce n'est pas mal, on parle des îlots de fraîcheur, on parle des cours de récréation des écoles, les cours Oasis. C'est très bien, cela devrait se multiplier. Les pistes cyclables, c'est bien mais ça va 5 minutes, on se croirait en Chine.

Quand je lis tout, quand je vois tout ça, je me dis : où est la place de l'habitant ? C'est bien joli de débattre, c'est bien joli de faire des délibérations, mais nous, pendant ce temps-là, nous aimerions savoir quel est notre avenir dans des logements mal isolés. Nous souffrons en hiver autant qu'en été. A quand les travaux ? On nous promet des choses mais on ne voit rien arriver. On parle de propreté, on parle des rues ; je suis passée tout à l'heure boulevard Davout et rue Félix Terrier, c'est une catastrophe au niveau de la propreté. Je dis honnêtement ce qu'il en est. Dans les quartiers populaires, les habitants en ont marre de subir. Cela suffit ; il faut une vraie concertation, un vrai échange. Il y a la précarité énergétique, il y a la précarité des logements, il y a la précarité alimentaire ; ce sont toujours les mêmes qui payent les pots cassés. C'est ma conclusion. Merci.

M. PLIEZ

Merci Madame. En ce moment, vous avez le « Bussy Tour », qui fait 7 réunions de quartier avec la Direction de la propreté, pour parler du Plan propreté local ; vous êtes cordialement invitée à la prochaine.

La parole est au PCF.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. Je remercie beaucoup Antoine ALIBERT pour sa présentation très exhaustive. C'est effectivement une délibération très importante. Au moment d'en parler, je crois qu'il faut faire un petit retour sur les trois précédentes éditions. Beaucoup de choses ont été faites à Paris et dans le 20^e ; je voudrais, en particulier sur l'évolution de la part modale de l'automobile, sur la développement des transports publics, en particulier du réseau bus puis des pistes cyclables, sur la rénovation du parc social, rappeler que Paris est la première grande ville à avoir rénové autant de logements sociaux et qu'aujourd'hui la seule collectivité à atteindre ce rythme de rénovation de son parc social est Paris à l'échelle nationale, et les logements sociaux de Paris, parce que nous avons pris ces décisions en application du premier Plan climat voté en 2007. Paris est la seule ville à avoir un ensemble de logements (200 000 logements) qui respectent la stratégie nationale bas carbone. Le

problème, ce sont les 37 autres millions de logements qui ne respectent pas cette stratégie. Nous devrions donc être fiers de cette avancée, due justement à un arbitrage très fort du premier Plan climat en 2007. On a beaucoup avancé, mais je crois qu'il faut signaler qu'au cours des 5 à 6 dernières années, on observe une accélération très forte de nos engagements pour le climat, et heureusement, parce que c'est une politique essentielle pour l'environnement, mais aussi et surtout de santé publique. Antoine ALIBERT l'a rappelé : en 2003, 1000 morts à Paris, et au vu des chaleurs qui risquent d'arriver dans les années 2030, c'est vraiment au sens propre et strict une politique majeure et essentielle de santé publique. Ainsi, en accélérant pour le climat, nous sauvons des centaines, voire des milliers de vies. Il faut toujours en avoir conscience. C'est pourquoi le fait d'avoir des plans vélo beaucoup plus ambitieux, le fait d'accélérer pour la rénovation du parc social, d'investir encore plus d'argent (70 000 € par logement au lieu de 40 000 il y a 5 ou 6 ans), d'avoir un Plan vélo beaucoup plus rapide, de développer des cours Oasis partout, d'engager Ecorénovons Paris, qui est le plus gros arbitrage d'engagement financier de la ville dans cette mandature, de végétaliser au maximum, de voter un PLU avec 300 hectares d'espaces verts, de proposer dans le Plan Climat des dispositifs spécifiques pour les toits qui viendront en complément d'Ecorénovons Paris, montre que nous accélérons très fortement ; et nous avons raison, c'est absolument essentiel.

J'ai été élu à l'urbanisme et je participais à toutes les concertations Plan climat ; je peux dire que ce qui se fait aujourd'hui en termes de qualité de la concertation par rapport aux habitants est bien plus abouti que ce qui était fait auparavant il y a une dizaine d'années. C'est vraiment de grande qualité. Evidemment il y a toujours des oppositions et des inquiétudes, c'est normal, ce sont des processus très longs, des travaux souvent impactants, et il y a souvent des personnes âgées pour qui c'est une gêne et qui peuvent ressentir du stress. Ce que je constate pour visiter de nombreuses opérations (encore hier dans le cadre de visite de la 5^e commission) c'est qu'après la fin des travaux, une satisfaction majoritaire s'exprime dans tous les arrondissements.

Au niveau du 20^e, il faut avoir conscience que cette accélération doit se faire en permanence. Nous présenterons un vœu, par exemple, sur la piste cyclable rue des Pyrénées. Nous l'avons beaucoup fait dans ce mandat : rue de Bagnolet, avenue Gambetta, rue de Belleville, rue Belgrand (où les travaux sont en cours), mais il ne faut pas s'arrêter, il faut accélérer en permanence sur tous ces investissements pour le climat. Donc, continuons.

Sur les espaces verts, nous avons fait beaucoup ; nous avons les deux plus grands espaces verts de Paris, c'est précisé dans la fiche spécifique au 20^e, avec la forêt de Charonne et le parc de Python-Duvernois. Néanmoins, appliquons le PLU ; créons aussi des jardins de proximité sur toutes les réserves d'espaces verts que nous avons inscrites, présentons-en d'autres au cours de l'enquête publique du PLU qui va commencer le 8 janvier, pour accélérer sur la production d'espaces verts. Surtout ne nous arrêtons pas. Et pour les îlots de fraîcheur des logements sociaux, vous pouvez compter sur moi pour en faire toujours plus. Il faut vraiment que nous soyons dans une accélération permanente ; ce sont aussi des choix politiques, de l'investissement des élus, des adjoints et du Maire d'arrondissement. Plus nous organiserons de réunions publiques, plus nous recruterons de copropriétés et plus nous accélérerons la rénovation du bâti.

Ce Plan climat va dans le sens d'une accélération de nos actions ; c'est en tout cas le sens de notre engagement collectif au sein de l'exécutif parisien. Relayons-le le plus vite possible. Ces deux années et demie avant une prochaine échéance électorale peuvent faire avancer nombreux projets. Surtout pas de pause pour le climat. Il y a urgence.

M. PLIEZ

Merci. La parole est au Groupe Ecologiste.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Cela permet aux Ecologistes de pouvoir exprimer leur point de vue sur le Plan climat. On a l'impression que tout le monde a compris les enjeux, que ça y est, on ne va pas recommettre les erreurs du passé et que l'on va accélérer les choses. Monsieur DIDIER dit qu'il n'y a pas que les Ecologistes qui peuvent agir sur le climat ; heureusement. Le problème c'est qu'avec ce quatrième Plan climat, nous avons déjà perdu déjà trop de temps. Nous sommes en train de rattraper des choses que nous aurions dû faire dès le premier Plan climat. Combien de temps a-t-on mis pour arrêter la circulation sur les voies sur berges alors que c'était déjà dans le programme des Ecologistes en 2001 ? Heureusement que l'on a accéléré sur la gestion de l'eau en en reprenant son contrôle public, mais c'est aussi quelque chose qui a pris du temps. Aujourd'hui, je pense que tout le monde n'a pas forcément conscience de la situation dans laquelle nous sommes. Nous sommes peut-être au

moment d'une bifurcation ; les derniers relevés des températures depuis le début de cette année ont marqué un record pour chaque mois, un record, mais un record de +1,5 °C par rapport aux moyennes du passé. Comme nous avons à faire à des lois de la thermodynamique, nous savons que c'est irréversible. La question est : allons-nous va revenir un peu en arrière ou est-ce trop tard ? Dans ce cas, entre atténuation et adaptation, nous aurons perdu la bataille de l'atténuation et nous serons dans la bataille de l'adaptation. J'aime bien l'expression « l'atténuation, c'est éviter l'ingérable et l'adaptation c'est gérer l'inévitable. » Sommes-nous dans l'inévitable ou pas ? Nous le saurons malheureusement plus tard.

Sur la question des objectifs réalistes et réalisables, là est toute la différence entre les Ecologistes et les autres ; nous, nous parlons du fait scientifique, des conséquences du dépassement des 1,5°C, et c'est à partir de ça que nous devons adapter notre programme pour éviter cela. Et pas sur le fait qu'il faut faire un peu de social, un peu d'environnemental ; non, nous, nous partons de ce qui va se passer si on n'empêche pas les 2°C. Parce que si nous sommes dans ce cas-là, nous sommes dans une autre planète. En ce moment il y a une accélération des mouvements de population ; il faudra gérer non pas l'urgence mais la catastrophe. Evitons donc la catastrophe. Ce Plan climat est un plan de rupture par rapport au précédent. Il a une vision systémique ; il a une cohérence avec le PLU bioclimatique et avec la mission 50°C.

Je vais illustrer des éléments de rupture ; je ne sais pas si nous les partageons :

- Le premier, c'est la rupture avec l'attractivité ; ce plan comporte une prévision de la réduction des vols aériens. Il y a un changement de modèle économique qui n'a pas été assez mis en avant.

Passons sur l'économie circulaire et sur le calcul de la fonctionnalité. Je remercie ma voisine qui beaucoup apporté sur la question du métabolisme territorial ; nous allons mettre en place dans ce budget une balance matière qui va permettre de mesurer l'empreinte matière, et pas seulement l'empreinte matière. C'est une nouveauté de ce plan de ce Plan climat qui n'existait pas auparavant ; Paris est donc toujours en avance là-dessus.

- Un autre élément de rupture, c'est la question de la publicité ; on s'engage à travers ce Plan climat à sortir de la publicité dans 3 ans. On va dire que c'est un truc d'Ecologistes, qui veulent arrêter la publicité. Pourquoi voulons-nous arrêter la publicité ? Parce que la publicité est un accélérateur de la consommation ; elle permet de mettre en avant des gens qui participent à des politiques écocides en termes de production économique. Il faut mettre fin à cela si vraiment nous voulons éviter la catastrophe. C'est vraiment une grande nouveauté, et c'est une bataille que les Ecologistes mènent depuis très longtemps. Nous avons enfin réussi à convaincre Anne HIDALGO là-dessus ; c'est donc une victoire des Ecologistes.

- Un autre élément porte sur la transformation des écoles et des crèches. Toutes les écoles et toutes les crèches doivent être adaptées et doivent être rénovées. C'est une rupture importante qu'il faut mettre en avant.

Sur la question du réalisable et du réaliste, se pose la question de la gestion des biens communs ; on a beaucoup axé sur la question de l'eau. On dit notamment depuis longtemps que Paris a réduit la consommation en eau ; il faut continuer par rapport à cela.

Une autre mesure peut être importante dans ce Plan climat, c'est la création d'Energie de Paris, qui nous permettra de gérer un autre bien commun, celui de l'énergie et pas uniquement l'eau.

Maintenant nous allons voir si vraiment nos partenaires de la majorité vont nous suivre sur ce Plan climat, c'est-à-dire c'est la partie de la transcription financière de ce qu'il y a dans ce Plan climat. Ce Plan climat est très bon. La question est : allons-nous pouvoir le financer et le respecter ? Se pose en effet la question des objectifs donnés ; ils sont très ambitieux. Nous n'avons pas le choix ; on doit les respecter. Il manque encore des investissements ; dans la première lecture du BP 2024 envoyé aux élus hier, il manque des choses. La question sur le Plan climat est de savoir si des engagements financiers vont avec.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Paris en Commun. Lamia EL ARAAJE.

Mme EL ARAAJE

Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je tenais à prendre la parole sur ce Plan climat pour souligner l'ambition que nous avons portée ensemble dans notre majorité municipale et j'espère que nous aurons un consensus global, pour une raison très simple, c'est que nous ne sommes pas en train de parler de mesures d'ajustement, nous ne sommes pas en train de parler de petits sujets, nous sommes en train de parler du quotidien, du futur, de la planète sur laquelle nous souhaitons pouvoir

vivre et élever nos enfants. Y aura-t-il encore un air respirable demain ? Y aura-t-il encore de l'eau potable demain ? Je crois que ces sont les questions fondamentales qui nous animent ce soir. Et je pense pouvoir dire que ce Plan climat est ambitieux. En effet il marque une forme de rupture et je ne crois pas que Anne HIDALGO, que le groupe Paris en commun, que notre majorité municipale, aient manqué de courage ces dernières années face au bouleversement climatique, aient manqué de courage dans un certain nombre de prises de décision : la fermeture des quais, le développement du vélo, la rénovation thermique des bâtiments, que ce soit dans le parc social ou désormais aussi dans le parc privé, la volonté de réintégrer l'eau, qui est une ressource naturelle, qui est une ressource dont nous avons besoin quotidiennement en régie municipale, le fait de travailler sur le développement du chauffage urbain, le fait de marquer une ambition très forte aussi en matière de rénovation thermique d'un certain nombre de bâtiments publics. Je ne crois pas qu'on puisse dire que nous soyons dans des actions de communication et que nous manquions de volonté ou d'actions concrètes, comme a pu souligner notre collègue François-Marie DIDIER.

A l'heure où nous nous parlons, s'ouvre la COP 28, où pour la première fois dans l'histoire, les villes seront représentées dans le cadre d'une délégation menée par Anne HIDALGO. Les villes seront autour de la table des négociations et les villes auront leur mot à dire en matière de négociation dans le cadre des différentes COP, pour la première la COP 28 et celles qui viendront après. Je crois que cette ambition est aussi marquée par un certain nombre de mesures emblématiques qu'il est important de souligner. Je pense que quand on parle de 10 m² minimum d'espaces verts par habitant, ce n'est pas rien, c'est un changement radical. Quand on parle de transformer 60 000 places de stationnement, de les débitumer, de les végétaliser, ce n'est pas rien. Je crois que quand on parle de cœur piéton par arrondissement, quand on parle de rues aux écoles, quand on parle du développement de l'espace reconquis par les habitantes et les habitants, ce n'est pas un manque d'ambition. Quand aujourd'hui on sait qu'en 2025, juste après les Jeux Olympiques, et cela fait partie de l'héritage des Jeux, il va être possible de se baigner dans la Seine, ce n'est pas rien non plus. Quand on parle de 1 000 toits anti-surchauffe, principalement pour les habitantes et les habitants qui habitent sous les toits, souvent dans des logements exigus, ce n'est pas rien non plus. Je pense que 40 000 m² de toits blancs, ce n'est pas rien. Tout à l'heure Antoine ALIBERT a souligné, et je tiens également à le faire, le travail fait en matière d'ambition sur la rénovation thermique des logements sociaux. Oui vous avez raison, c'est extrêmement gênant pour les habitants ; quand cela se fait en milieu occupé c'est d'autant plus gênant. Mais ce sont des économies en matière de facture énergétique, c'est aussi une amélioration de la qualité de vie, mais c'est aussi et surtout une réduction de notre consommation énergétique globale et une action très concrète. La Ville de Paris est la collectivité qui investit le plus en France dans la transformation thermique des logements sociaux et c'est important de le souligner. Jacques BAUDRIER a souligné aussi la question des îlots de fraîcheur, et nous en développons de plus en plus ; je salue là aussi l'action de notre majorité en la matière. C'est indispensable, d'autant plus quand on sait que les principaux exposés aux conséquences directes du dérèglement climatique sont surtout les habitants les plus précaires. Nous avons une double responsabilité : notre responsabilité est écologique et sociale. Je crois qu'il est extrêmement important d'allier les deux. Notre responsabilité est d'être en capacité de protéger l'avenir de nos enfants, principalement dans les quartiers populaires, et je crois que c'est là où cela rejoint un de nos objectifs politiques partagés, c'est celui de l'égalité réelle, c'est-à-dire comment nous sommes en capacité, ensemble, par notre action résolue et déterminée, de lutter contre toutes les assignations, et notamment les assignations sociales.

Je pense que ce plan est un plan ambitieux. Pour ma part je le salue. J'espère qu'il sera unanimement adopté. J'espère que ce soir l'ensemble des élus de notre Conseil d'arrondissement le voteront, mais je crois savoir que ce n'est pas tout à fait ce qui en train de se passer dans d'autres Conseils d'arrondissement en ce moment même, où certains groupes font le choix de s'abstenir. Je pense que c'est une irresponsabilité que de s'abstenir face aux bouleversements climatiques et à leurs conséquences directes sur nos habitantes et nos habitants.

M. PLIEZ

Merci de ce débat. C'est un peu une première mais je pense que ce sont des choses à poursuivre. Cela permet en tout cas de poser les enjeux et à chacun de se prononcer en meilleure connaissance, ou de ne pas prononcer.

Je vous propose maintenant de vous prononcer sur cette délibération et nous aurons d'autres occasions de revenir dans ce même format.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je suis tout à fait ouvert pour que ce genre de débat puisse être renouvelé ; nous recalons les choses en termes de timing avec les présidents de groupe.

2023 DLH 315 : Réalisation, 77, rue de la Plaine (20^e) d'un programme de construction de 78 logements dont 20 logements sociaux PLS et 58 logements intermédiaires par la RIVP – Subvention (168.713 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Je voudrais saluer la construction de logements, dont des logements sociaux PLS, des logements intermédiaires, ce qui permet de rappeler notre engagement dans le cadre de notre stratégie de logements pour 2035 de créer 4 000 logements sociaux supplémentaires par an et 4 000 logements intermédiaires, ce qui représente une augmentation très forte pour le logement intermédiaire (moins de 1000 par an actuellement).

Evidemment la création de notre foncière pour le logement abordable va nous permettre de démultiplier très fortement ces interventions pour créer des logements intermédiaires. Pour rappel, ces logements sont à environ 18 € du mètre carré ; mais on voit qu'il est possible d'en réaliser au sein du parcellaire. C'est donc un programme de 78 logements ; c'est tout de même important.

Du fait des règles du PLU, nous sommes dans une dynamique de moindre construction qu'auparavant, mais ce qui est important, c'est que la part du logement dans ce qui est construit soit beaucoup plus importante ; elle était de 38 % depuis une quinzaine d'années. Il faut que cette part double et soit ciblée en particulier sur le logement social et le logement intermédiaire. Cette délibération incarne tout à fait ce choix politique de privilégier la fonction de logement dans ce qui est construit par rapport par exemple à des programmes de bureau ou d'autres types de programmes.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Une explication de vote : nous voterons favorablement cette délibération. Comme nous sommes souvent caricaturés comme des opposants au logement social, nous démontrons encore une fois ce soir que ce n'est pas le cas ; en tout cas ce n'est pas mon cas. Ce sera évidemment le cas aussi en Conseil de Paris, ce n'est pas simplement un vote du Conseil d'arrondissement.

M. PLIEZ

Merci ; une position à maintenir lors du Conseil de Paris.

M. DIDIER

C'est mon engagement, en tout cas.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur cette DLH 315 : 20 logements PLS, 58 logements intermédiaires.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DLH 390 : Projet d'aménagement ZAC Python Duvernois Lot 4, réalisation de 36 logements sociaux PLS par la RIVP. Subvention de 3.133.911 euros.
M. Thomas CHEVANDIER rapporteur**

M. PLIEZ

La parole est à nouveau à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Je voudrais insister sur cette belle délibération qui concerne le projet Python-Duvernois qui avance à un bon rythme ; le jardin va être livré d'ici quelques mois, avec 2 hectares. Cela va être la plus grosse livraison de d'espaces verts. Il y a aussi la reconstitution de logements : rappelons-le, ce seront des logements qui seront construits à distance du périphérique, qui ne subiront plus du tout les nuisances tant en termes de bruit qu'en termes de particules, puisque le plan de masse a justement été réalisé dans le cadre d'une enquête sur l'impact pour la santé, ce qui est une première, pour minimiser les nuisances. Il s'agit du financement d'un programme de construction de 36 logements sociaux ; ce lot contient également 51 logements familiaux BRS destinés à la Foncière de la Ville de Paris. Ce sont pour l'essentiel des locataires de logements sociaux qui peuvent devenir propriétaires à moindre coût dans le cadre de ces programmes, ce qui permet de faire évoluer un certain nombre de ménages. Il y aura aussi 400 m² qui correspondent à un centre de santé publique et 400 m² à un centre médical de soins de proximité. C'est un immeuble qui nous permettra à la fois d'offrir du logement social, du logement BRS, et deux équipements publics : un municipal et une maison de santé, tout cela juste à côté d'un grand parc de 3 hectares.

Je crois que cette délibération incarne parfaitement l'insertion du logement social et du logement dans la ville avec des équipements publics et des espaces verts.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Là encore, cohérence et constance ; depuis que nous sommes élus, nous avons toujours soutenu tous les projets d'aménagement à Python-Duvernois, et je salue le travail qui est effectué depuis longtemps pour réaménager ce quartier du 20^e qui en avait bien besoin. Nous voterons évidemment favorablement cette délibération.

M. PLIEZ

Je précise que la langue de Jacques BAUDRIER n'a pas fourché : ce sont effectivement 2 hectares qui seront livrés au printemps prochain, et à terme ce seront bien 3,5 hectares. Il n'y avait pas d'erreur.

Je vous propose de vous prononcer sur cette DLH 390.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DGGP 23 : Convention de co-financement avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT Est Ensemble pour la réalisation d'études sur le secteur Porte de Bagnolet-Gallieni.
Mme Virginie DASPET rapporteure**

M. PLIEZ

J'ai deux demandes de prise de parole, Antoine ALIBERT et Laurent SOREL. Jacques BAUDRIER est le rapporteur puisque Virginie DASPET est empêchée.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Nous voterons cette délibération, puisqu'il s'agit ici, en cohérence avec les discussions qui ont été engagées avec la Métropole du Grand Paris, l'État et surtout la Ville de Bagnolet et l'établissement public d'Est Ensemble, de commencer à se partager les études pour continuer la préfiguration de ce projet, mais il nous semblait important, pour s'éviter une prochaine porte de Montreuil et des polémiques au sein de notre majorité, de prendre date. Cet échangeur de Gallieni concerne l'un des espaces dit le plus pollué d'Europe dans une capitale ; je n'ai jamais vérifié cette information mais on constate bien qu'avec une autoroute, une porte, le périphérique et toutes les bretelles qui s'amoncellent, c'est un environnement très hostile, irrespirable et une véritable frontière urbaine. Parmi les trois scénarii qui ont été présentés sur l'avenir de ce site, on parle d'un aménagement pour 2040 qui va nécessiter des milliards ; aucun ne satisfaisait les Ecolos puisque tous portaient du principe qu'il fallait enfermer le périphérique ou l'autoroute sous terre, alors qu'en 2040 (nous venons d'en débattre à l'occasion du Plan Climat) la situation du périphérique aura largement été améliorée ; elle sera passée dès 2024, après les JO, à 50 km/h, en éventuel boulevard urbain, et nous serons en capacité de proposer autre chose qu'un enfouissement. Par ailleurs dans ces scénarii, la place de la végétalisation était à revoir ; nous n'étions pas convaincus sur pas mal d'autres aspects, et il nous semblait essentiel de le dire et de le redire dans ce cadre public puisque nous l'avons déjà dit dans des cadres internes dans des réunions avec plusieurs acteurs : il est urgent à notre sens de proposer d'autres options que les trois qui sont aujourd'hui sur la table. Nous voulions donc prendre date en le disant, et aussi nous inquiéter du fait qu'initialement l'Etat semblait plutôt volontaire pour accompagner les collectivités dans ces transformations, et que nous avons très peu de nouvelles de sa part. Or, quand on voit les investissements qui vont être nécessaires pour réaliser une transformation ambitieuse et idéalement avant 2040, le concours de l'État sera vraiment nécessaire. Nous voterons cette délibération qui est une préfiguration des études pour la suite, et nous nous satisfaisons que la Ville de Paris ait à mener l'étude d'évaluation d'impact sanitaire, puisque c'est essentiel d'en refaire une pour objectiver tout cela.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Moi aussi je voterai cette délibération. Je voulais aussi prendre la parole parce qu'en en voyant cette délibération, je m'imaginai un mauvais remake de ce qui s'est passé sur la porte de Montreuil. J'ai discuté avec quelqu'un qui travaille pour la Ville de Bagnolet, qui partageait les mêmes inquiétudes sur ce projet. Là il s'agit de bien autre chose ; le projet en tout cas est forcément plus ambitieux pour la porte de Bagnolet, vu ce qu'est la porte de Bagnolet, c'est-à-dire un échangeur monstre, avec à proximité, je crois, 30 à 35000 habitants côté Paris et côté Bagnolet, donc une horreur urbaine, ce qu'il ne faut plus faire, et ce qui doit être amélioré pour adapter la ville au réchauffement climatique et aux nouvelles exigences, et surtout pour faire en sorte que les 35 000 habitants à proximité arrêtent d'être empoisonnés et de voir leur vie écourtée.

Je ne reviens pas sur tout ce qu'a dit Antoine ALIBERT, qui est très juste et que je partage. Une de mes craintes est la façon dont vont se faire ces échanges entre Paris et les villes voisines, Bagnolet notamment. Evidemment, cela s'organise, les études se partagent, je vois tout le processus se mettre en place, mais j'étais intervenu il me semble il y a 6 mois pour dire que je pensais qu'au-delà des échanges entre les exécutifs, ce serait bien d'avoir avec les villes voisines des moments d'échange entre conseils d'arrondissement et conseils municipaux, pour qu'il y ait une vraie collaboration et un vrai partage des débats et des enjeux. J'ai toujours trouvé dommage d'être très au courant de ce qui se passe à l'autre bout de Paris dans le 15^e, ce qui est normal vu les nécessités de la démocratie municipale, mais qu'on ne sache quasiment rien ou très peu sur ce qui se passe à deux pas, de l'autre côté du périphérique. Je pense que cela peut être aussi un des objectifs de faciliter les échanges, non pas uniquement entre exécutifs mais entre élus municipaux, de part et d'autre de cette cassure qu'est le périphérique.

Je terminerai justement par cette crainte que j'ai en voyant les projets de l'État et en me disant que c'est un projet qui date, alors qu'à priori, si en 2040 le périphérique n'est pas un boulevard urbain, c'est que nous aurons tout raté. Il y a là un problème de perspective assez dramatique du côté de l'État ; il faut qu'il y ait forcément que les collectivités soient fortes pour opposer des contre-propositions et pour éviter cette catastrophe qui peut-être s'annonce sur la porte de Bagnolet.

M. PLIEZ

Merc. Je vais laisser la parole à Jacques BAUDRIER. Je vois qu'en tout cas il y a un unanimisme sur le covoiturage et les 50 km/h. Cela fait plaisir ; la différence avec un projet que nous avons pris en cours de route, la porte de Montreuil, c'est que nous en sommes dans un stade préalable d'étude. La Mairie centrale, avec Est Ensemble, joue un rôle capital, mais la Mairie du 20^e est évidemment invitée. Je retiens cette idée que nous puissions régulièrement nous rencontrer et faire des restitutions ici et si possible avec nos voisins.

M. BAUDRIER

Je vous remercie pour ces interventions. C'est une délibération effectivement importante. Si depuis 20 ans nous sommes engagés dans certain nombre de projets urbains, la porte des Lilas, la porte de Montreuil, la porte Python Duvernois, la porte de Vincennes, Saint-Blaise, les requalifications des anciens îlots insalubres, Belleville et Réunion, qui sont des projets maintenant terminés mais qui ont nécessité 15 ans d'investissement chacun, cette délibération marque l'entrée dans un des derniers grands projets urbains du 20^e arrondissement, avec peut-être la dernière phase du grand projet de renouvellement urbain Saint-Blaise autour de l'îlot du Clos.

Le travail réalisé, ce sont juste des études exploratoires, dont la crédibilité peut être en effet sujette à caution ; l'objet de cette délibération est de travailler de façon plus opérationnelle, y compris sur des scénarii, mais rappelons que dans les premières études exploratoires qui ont été réalisées, il y avait des scénarii de court et moyen terme, avec des investissements qui ne sont pas de milliards d'euros mais qui pourraient être tout à fait cohérents à court et moyen terme.

Pour répondre à Laurent SOREL, il me semble tout à fait positif qu'il y ait des concertations au niveau local et des prises en compte des premiers éléments, parce que rien n'est défini clairement, et c'est tout à fait normal ; à l'échelle d'un tel projet, on ne peut faire que des études pleinement exploratoires. C'est un processus qui va être structurellement long mais on s'engage dans ce processus, et c'est la première nouvelle la plus importante. Après il faut le faire de la meilleure façon possible, en associant le maximum de gens, sans faire trop rêver parce que cela prend forcément du temps. Pour avoir un point de vue un peu personnel de notre groupe, effectivement des investissements de milliards pour casser des échangeurs à l'échelle du Plan Climat que nous venons de voter, des travaux en termes de BTP et des émissions de gaz que cela pourra et pour induire, paraissent quand même assez irréalistes, voire délirants. Depuis 20 ans, depuis le contrat de plan 2000, l'Etat refuse d'accompagner ces investissements structurants, ce qui est un vrai problème. Il avait accompagné la porte des Lilas dans le cadre du contrat de plan voté en 99 ; depuis il n'y a eu aucun accompagnement d'Etat sur aucun projet d'aménagement de ce type à Paris, ce qui est un véritable problème. La crédibilité d'investissement de 2 milliards d'euros à la porte de Bagnolet me semble extrêmement faible et il est beaucoup plus réaliste d'envisager des investissements de court et de moyen terme de reconquête progressive de ces périmètres, non pas à échelon 2040 mais à échelon 2028-2030 ; ils seraient bien plus porteurs, en accompagnant évidemment l'évolution du périphérique et la reconquête d'espaces au niveau de l'échangeur.

Cette délibération n'engage pas sur un projet mirifique qui de toute façon à mon avis n'aurait pas trop de sens et ne trouverait jamais son financement, mais permet d'enclencher une dynamique importante autour de la Porte de Bagnolet. Je me permettrais quand même d'évoquer que la porte de Bagnolet a déjà fait l'objet d'investissements dans le cadre du contrat de pôle Gallieni qui a été mis en œuvre entre 2001 et 2008 ; à l'époque il n'y avait même pas de pistes cyclables, il n'y avait même pas de feux à la sortie du périphérique, donc les gens se faisaient écraser. Quelques élus à l'époque ont fait des investissements qui ont permis de sauver un certain nombre de vies ; quand on allait à Auchan, il n'y avait même pas de feu pour traverser et les gens se faisaient écraser, jusque dans les années 2000. Heureusement on n'a pas rien fait depuis 20 ans à porte de Bagnolet ; on a fait le minimum, mais un minimum vital pour un certain nombre de personnes.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DAE 319 : Subventions (68.000 euros) et conventions, dont une convention d'occupation du domaine public, avec l'association Sensecube (20^e). Mme Lila DJELLALI rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Karine DUCHAUCHOI

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais vous dire que Lila DJELLALI est aussi ravie que moi que cette délibération voie le jour. Cette délibération marque l'installation d'une résidence accessibilité dans nos locaux. Quand on parle d'accessibilité, on parle bien sûr d'accessibilité universelle. Il s'agit bien de droits sociaux et culturels ; il s'agit bien aussi de la question de l'accès au droit de façon plus large. Un appel à manifestations a été lancé, et le projet de l'association Sensecube a été retenu ; c'est donc ce projet qui s'installera dans nos locaux. Cette résidence accessibilité va permettre à des porteurs de projets de l'ESS d'être accompagnés ; l'idée est en effet d'accompagner des acteurs qui souhaitent monter des projets innovants sur la question de l'accessibilité des personnes handicapées. Nous allons accueillir 10 à 15 structures de l'ESS dans nos locaux pour pouvoir monter à bien des projets, qui j'espère, pourront être bénéfiques pour nos habitants. Les trois thèmes sont la vie quotidienne, la citoyenneté, le mieux vivre ensemble et chez soi. L'idée est de développer des projets autour de ces actions en s'appuyant sur des porteurs acteurs de l'ESS.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Bonjour à toutes et tous. Je voulais féliciter Lila DJELLALI et Karine DUCHAUCHOI pour ce projet. C'est un projet important qui va permettre d'accueillir à l'intérieur de la mairie un espace pour de l'innovation sociale, à destination des personnes en situation de handicap. J'étais il y a deux semaines aux Trophées h'up ; H'up est une association présidée par un ancien élu du 20^e, qui permet à des personnes en situation de handicap d'entreprendre, et d'entreprendre pour faciliter la vie des uns et des autres dans des situations de handicap. C'est vraiment très intéressant, et le fait qu'on puisse l'avoir à l'intérieur d'une mairie est aussi en soi assez innovant. Deuxième point : quelque chose d'assez semblable a déjà été fait en mairie du 10^e il y a quelques années, sur les questions d'eau et de transition écologique. Le fait qu'une partie de la mairie soit destinée à des entrepreneurs innovants, dans le social et le solidaire, est vraiment intéressant, parce que nous allons participer et concourir à cette innovation sociale dont nous avons tant besoin. C'est une idée fort pertinente ; Mesdames, je vous félicite toutes les deux.

M. PLIEZ

Merci et merci à l'adjoite en mairie centrale, Lamia EL AARAJE, de son soutien financier pour cette installation.

Je vous propose de vous prononcer sur cette DAE 319.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSP 08 : Subvention (38.111 euros) et convention avec l'association Cabinet Médical Corre-Cozian pour la création d'un cabinet médical de groupe au 202 boulevard de Charonne (20^e) dans le cadre de Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Je change de casquette, sur la santé. J'en profite pour passer un petit message de prévention publique ; comme vous le savez, le Covid revient, ainsi que toutes les maladies d'hiver. N'hésitez pas à vous faire tester quand c'est nécessaire. Nous allons parler de la pénurie de médecins ; les médecins sont vraiment très chargés en ce moment, puisque le Covid reprend, même si ce n'est pas sous ses formes graves. C'est d'ailleurs pour ça que les gens ne vont pas se faire tester.

En introduction, je salue cette délibération et cette subvention qui va permettre de répondre à ce déficit dont je vous parle à chaque Conseil d'arrondissement. J'en profite pour soutenir les professionnels du service de réanimation de l'hôpital Tenon qui sont en grève en ce moment, en raison d'un déficit dans leur secteur. La subvention parle de l'installation de nouveaux cabinets dans le 20^e : le cabinet Corre-Cozian et le cabinet Metrodora, qui vont permettre d'augmenter le nombre de médecins dans notre arrondissement : deux médecins généralistes supplémentaires en secteur 1, pour l'un, et pour l'autre deux médecins généralistes, avec des nouveaux arrivants (d'autres médecins) dans l'année. On peut saluer cette installation ; elle est permise car le dispositif Paris Med' a évolué ; il permet d'aider l'installation et le maintien de professionnels de santé dans notre arrondissement. Ce ne sont pas les seuls ; je vous ai parlé précédemment de l'installation de la MST Pyrénées-Belleville avec une installation dans de nouveaux locaux, ce qui permet d'avoir des équipes de médecins complémentaires. Par ailleurs, verra le jour prochainement un centre de santé à l'avenue de la Porte de Bagnolet ainsi que d'autres, porte de Montreuil. Cela va nous permettre d'augmenter le nombre de professionnels de santé sur le territoire.

M. PLIEZ

Merci. Je vous prie de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 SG 104 : Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO. M. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. PLIEZ

Nous allons faire un petit retour en arrière puisque nous avons oublié d'évoquer la SG104. La parole est à Jérôme GLEIZES et le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire de me donner la parole sur cette délibération. Je m'excuse de ne pas avoir vérifié mon inscription sur cette délibération ; je m'inscris parce que nous allons nous abstenir. Cette délibération concerne la maquette financière des Jeux Olympiques et Paralympiques ; nous avons voté contre la délibération précédente. Il n'y a pas eu de modifications ; nous avons eu ce matin une réunion avec Monsieur RABADIN qui nous a dit qu'il n'y avait pas d'augmentation de la contribution de la Ville à Solidéo. Nous n'allons pas voter contre mais nous allons nous abstenir puisque c'est un engagement qui est déjà passé en délibération.

Nous pensons que la Ville donne trop d'argent aux Jeux Olympiques, nous pensons que Solidéo, que le COJO, que tous les sponsors qui vont s'enrichir sur les Jeux Olympiques, devraient participer davantage au financement des politiques publiques. Nous pensons que ce n'est pas à la Ville de financer les Jeux Olympiques ; au contraire ce sont tous ces contributeurs privés qui vont gagner énormément d'argent par la publicité qui devraient participer au financement des infrastructures de la Ville. C'est pour cela que nous avons une position très critique sur Solidéo, même si nous savons qu'il y aura une partie de retour ; mais de fait en net, c'est à notre détriment. Nous regrettons que cela ne permette pas de financer plus d'investissements. C'est pour cela que nous nous abstenons sur cette délibération, par cohérence avec nos votes passés.

M. PLIEZ

Maxime, je te laisse répondre.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Pour répondre immédiatement à votre argument Monsieur GLEIZES, je rappelle que 96 % des recettes de financement des Jeux Olympiques et Paralympiques sont des recettes de financement privé. Seulement 4 % du coût des Jeux Olympiques sont portés, ce qui explique d'ailleurs nos marges de manœuvre, que parfois certains trouvent limitées, sur les billets.

Effectivement la délibération porte sur la maquette financière relative à la Société de livraison des ouvrages olympiques, ce qu'on appelle la Solidéo, qui a pour mission de veiller à la livraison de l'ensemble des ouvrages et à la réalisation de l'ensemble des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des JOP, notamment la construction et la rénovation d'équipements sportifs ; là encore je rappelle que contrairement à tous les autres éditions des Jeux Olympiques et Paralympiques, 95 % des structures qui vont être utilisées pour ces olympiades sont déjà existantes. Pour Paris, seule l'Arena de la Porte de la Chapelle est une construction nouvelle. C'est l'occasion et vous le disiez Monsieur GLEIZES, que cela bénéficie à toutes et tous ; cela permet de rénover notre piscine olympique, la piscine des Tourelles qui est notamment concernée par cette délibération. Cette maquette financière a été arrêtée une première en juin 2018, avec 12 cofinanceurs publics, pour un montant total d'investissement d'1,4 milliard d'euros et une participation de la Ville de 135 millions d'euros c'est-à-dire 10 %. Cette maquette financière a été une première fois mise à jour en juillet 2021 pour être portée à 1,5 milliard d'euros, et là nous sommes sur les conséquences d'une deuxième révision, qui est intervenue en mars 2022, du fait du contexte international en Ukraine, des conséquences durables de la crise Covid sur notamment les voies de livraison et les matières premières, et évidemment le coût de l'inflation, sachant que cette nouvelle légère augmentation de la maquette financière n'a pas eu d'incidence sur la participation de la Ville de Paris. Les coûts restent très contrôlés par rapport à ce qui existe. Je disais que 95 % des infrastructures existent, ce qui explique aussi pourquoi le coût écologique de ces olympiades est extrêmement faible par rapport à ce qui a pu exister sur les olympiades précédentes.

Mme GUHL

Je ne peux pas laisser dire que seulement 4 % du budget des JO est un budget public parce qu'en fait c'est faux ; ce n'est pas vrai que 96 % du budget émane du privé. Le budget des JO est composé de deux parties : le budget du COJO, qui, vous avez raison est à 96 % financé par les sponsors (Coca-Cola et compagnie) et à 4 % financé par des fonds publics. Mais l'autre partie du budget, c'est-à-dire la moitié, soit 5 milliards, concerne les infrastructures qui elles sont financées de deux manières : d'une part par le privé, c'est le cas du village des athlètes, c'est le cas du village de l'espace presse, et le reste par l'État, par les collectivités, par nous. Donc on ne peut pas dire que ce n'est que 4 % ; en fait c'est faux. Je voulais simplement le dire : il y a une grande part d'argent public dans les 10 milliards d'euros que vont coûter les JO, et ce sont bien 10 milliards d'euros. Il y aura des retombées, sans doute, pour Paris, pour les commerçants, pour les hôtelleries, mais au départ il y a effectivement un coût important, et dans ce coût important, plusieurs milliards sont de l'argent public.

M. PLIEZ

Je vais laisser le rapporteur répondre puis après je rappellerai une règle.

M. SAUVAGE

Je vais vous donner la ventilation du coût global, et vous verrez pourquoi je maintiens le chiffre de 96 % : 4,38 milliards d'euros sont portés par le comité d'organisation. Il y a une dotation du CIO de 1,2 milliard d'euros, dont les droits de télévision et les partenariats, il y a un volet billetterie, hospitalités, licensing d'1,4 milliard d'euros, un volet partenariat d'1,2 milliard d'euros, des recettes diverses de 0,2 milliard d'euros, et le reste permet d'arriver au montant total du coût de l'organisation des Olympiades.

M. PLIEZ

On n'entame pas le débat s'il vous plaît. Je rappelle une règle pour la suite des délibérations : vous vous inscrivez en amont, vous pouvez réagir en levant la main, par contre quand le rapporteur a parlé, on s'arrête. Nous pouvons voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSP 126 : Subvention (22.811 euros) et convention avec la SCM Métrodora pour la création d'un cabinet médical de groupe au 157 rue des Pyrénées (20^e) dans le cadre du dispositif Paris Med'. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

Mme DUCHAUCHOI

C'est la même intervention que tout à l'heure. J'ai parlé des deux cabinets médicaux en même temps.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DAE 165 : Marché aux puces de la porte de Montreuil (20^e) - prolongation du contrat de délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. J'interviens pour le Groupe des Ecologistes. Naturellement nous voterons pour cette délibération. Nous sommes ravis que la délégation de service public puisse maintenir les Puces là où elles sont le temps de poursuivre le travail de notre majorité sur le réaménagement de la Porte de Montreuil. C'est pour cela que je m'inscrivais puisqu'en fait c'est la première délibération sur le marché des Puces depuis l'accord de notre majorité qui a été trouvé au mois de juin. Nos divergences sur le réaménagement de la Porte de Montreuil étaient connues. Nous sommes collectivement parvenus à les dépasser, et je pense que nous pouvons nous en réjouir puisque c'était à la fois dans l'intérêt des habitants du quartier du 20^e, de Bagnolet, de Montreuil, de la pérennité d'une activité centenaire, c'est-à-dire le marché aux Puces, mais aussi pour lutter contre les pollutions dans ce quartier populaire, et faire en sorte que ces quartiers aient le droit à autre chose que des barrières de bureau, c'est-à-dire de la végétalisation, des voies de circulation sécurisées, des services publics... qu'il y ait un meilleur cadre de vie.

Je pense que nous sortons toutes et tous grandis de cet accord, mais notre groupe s'inquiète quand même, et nous voulions l'évoquer ce soir, de quelques retards pris et hésitations sur les traductions concrètes de cet accord. Non ce n'est pas une blague ; quand on trouve un accord il faut aller au bout, sinon cela ne sert à rien et on continue de s'opposer, et je pense qu'à la fin nous serions tous comptables des sujets. Il est dommage qu'on ne puisse jamais parler sereinement de la porte de Montreuil et de rappeler des choses toutes simples sans qu'il y ait des interventions. Monsieur le Maire j'aimerais que vous rappeliez le Groupe communiste à l'ordre puisque ce sont eux qui régulièrement font ce genre d'interventions quand on évoque des sujets, et ce n'est pas du tout agréable.

Je vais quand même évoquer les quatre points d'alerte que nous nous permettons de faire à nos partenaires de la majorité, puisque jusqu'à preuve du contraire nous avons tous signé le même document, et quand on signe quelque chose, il est coutume de le respecter. Ces points d'alerte concernent les usages transitoires des sites ; il a été prévu de le faire mais c'est attendu depuis pas mal de temps et le temps presse. De même, sur l'urbanisme tactique qui n'est pas à confondre avec l'occupation temporaire intercalaire des sites que je viens d'évoquer ; j'ai l'impression que c'est quand même un élément qui est oublié des réflexions des services à ce stade pour pouvoir avancer et permettre aux habitants et aux habitantes de ces quartiers de voir concrètement des améliorations de circulation, le temps que les grands travaux de la future place arrivent. C'est dans longtemps donc il faudrait qu'on arrive à avoir des aménagements d'urbanisme tactique qualitatifs assez rapidement. C'est également le cas sur le futur marché aux Puces, puisque dans l'accord il était prévu que ce marché aux Puces soit d'un seul tenant ; or les hypothèses qui sont sur la table le couperaient en deux, et je pense qu'il est important qu'on puisse quand même rappeler le fruit de cet accord et l'objectif de végétaliser cet espace au long cours pour qu'il puisse être utilisé pour d'autres utilisations que les jours de marché. Enfin le projet prévoyait la création d'une école de la transplantation, et nous nous inquiétons d'annonces de projets de coupes d'arbres ; du coup nous voulons rappeler que l'accord prévoyait que 100 % des arbres soient préservés, dont une partie transplantée. Enfin je dirais une dernière chose que nous avons déjà eu l'occasion de dire dans la période transitoire : quelque chose est très attendu par les habitants, notamment du côté de Bagnolet, c'est l'amélioration de la propreté au quotidien les jours de marché, et il faut vraiment que la Ville fasse respecter les

obligations du délégataire sur la propreté, puisque ce n'est pas le cas ; c'est vraiment un appel à ce que ça puisse être fait et amélioré.

M. PLIEZ

Très bien. Je crois que nous n'allons pas entamer un débat sur les Pucés. En tout cas, ce que je peux dire, c'est que les éléments qui viennent d'être évoqués sont mis au travail en mairie centrale. On les laisse avancer pour revenir vers les habitants notamment, mais d'abord vers les élus, pour parler de deux choses qui sont à mon sens de notre ressort : tout ce qui est transitoire (occupation temporaire) et tout ce qui est urbanisme tactique pour la suite.

Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DVD 120 : Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! ».
M. Vincent GOULIN rapporteur

M. PLIEZ

Je passe la parole à Jacques BAUDRIER ; le rapporteur est Vincent GOULIN.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. Quelques mots sur ce Plan piéton qui est un plan important pour développer la marche à Paris. On a beaucoup parlé du Plan Vélo et de l'amélioration des bus qui souffrent malheureusement de la privatisation engagée par Madame PECRESSE, mais le piéton doit aussi tout à fait mobiliser notre action. Il existe de nombreuses propositions de sécurisation des espaces piétons ; il est proposé de créer 100 nouveaux hectares d'espaces piétons d'ici 2030 ; 300 hectares d'espaces verts et 100 nouveaux hectares d'espaces piétons nécessitent une reconfiguration très importante des espaces de voirie, qui rappelons-le, occupent 2 500 hectares. Ces 100 hectares ne sont donc pas négligeables du tout à l'échelle des espaces de voiries : 300 rues aux enfants piétonisés d'ici 2026, 50 nouveaux projets d'aménagement de rues aux écoles. Avec l'action conjuguée de Thomas CHEVANDIER, de Vincent GOULIN et de Michel ROGER, de très nombreux projets vont arriver très rapidement dans le 20^e, et tant mieux. Je tiens à souligner qu'un cœur piéton est inscrit dans chaque arrondissement, ce qui me permet d'insister en écho avec ce que je disais sur le Plan climat : il est vraiment important que nous soyons très offensifs sur la piétonisation des rues et sur les plans de circulation dans les quartiers « Embellir votre quartier » qui me sont chers. Et permettez-moi de relayer plusieurs interventions de collectifs d'habitants qui sont très impatients qu'on puisse prolonger la deuxième réunion de restitution du quartier Belleville-Amandiers par une réunion sur le plan de circulation, pour sécuriser et réduire la circulation sur certains axes, en particulier la rue des Couronnes. De nombreuses choses sont à faire ; je crois qu'il y a une attente forte d'un certain nombre d'habitants, que nous partageons.

M. PLIEZ

Merci. Avant de laisser la parole au rapporteur, je vais la laisser à Geneviève GARRIGOS, qui s'était inscrite et que je n'avais pas mentionnée.

Mme GARRIGOS

Merci Monsieur le Maire. Effectivement je tenais vraiment à intervenir sur le Plan piéton. Tout à l'heure nous avons parlé du Plan climat, et nous savons très bien qu'en termes de mobilité, la mobilité la plus économique d'un point de vue climatique, c'est bien sûr la marche ; au-delà des bienfaits que cela représente pour la santé et pour le porte-monnaie, je sais que nous y sommes tous attachés. Ce Plan piéton est d'autant plus important, qu'avec le développement du vélo à Paris, du développement des mobilités douces, des conflits d'usagers se sont progressivement créés ; on a vu aussi des incivilités s'accroître, et c'est sans aucune surprise, lorsqu'il y a eu la grande consultation des dialogues parisiens autour de la question « Comment bien vivre à Paris demain », que s'est exprimé de façon importante le souhait d'un apaisement général de l'espace public parisien.

Dans un premier temps, concernant notamment la sécurisation de l'espace public, il a été demandé un meilleur partage de cet espace entre les différents modes de déplacement. Le Conseil de Paris de juillet dernier a adopté le code de la rue qui permet de hiérarchiser et de prioriser l'utilisation de ces espaces en mettant bien l'accent sur le piéton. Mais aujourd'hui, avec ce Plan piéton, nous allons beaucoup plus loin ; comme l'a rappelé Jacques BAUDRIER à l'instant, se pose la question de l'urbanisation. Au-delà de tout ce qu'on a pu mettre en avant au niveau du code de la rue sur l'information et la sensibilisation pour savoir gérer cet espace dès l'enfance, il y a la façon dont on va gérer aussi l'espace public. Je me réjouis de ce que, comme l'a dit Jacques, au niveau d'Embellir la ville, au niveau de tous les nouveaux chantiers, il va y avoir un élargissement des trottoirs ; mais on le voit aussi, il y a des espaces, notamment en centre-ville dans les zones commerçantes, où malgré tout ce qu'on a pu entendre, l'afflux est très important ; et il nous faut gérer cet afflux. En effet, au-delà des piétons, il y a des allures différentes, mais il y a aussi les poussettes, les personnes en situation de handicap, moteur et autres. Comment gérer tout cela ? Comment améliorer l'espace disponible pour le piéton ? Le recensement au niveau parisien des trottoirs de moins d'1,40 mètre, et de moins de 2 mètres, est une bonne chose. On voit bien comment ce Plan piéton vient compléter le Plan vélo. Un troisième outil est à notre disposition pour améliorer la vie des piétons à Paris, c'est ce qui concerne le règlement des terrasses et étalages, en raison des obstacles qui peuvent être sur le cheminement des piétons. La conjonction de ces trois outils devrait nous permettre de mieux sécuriser la marche et de faire en sorte qu'elle se passe dans de meilleures conditions, en réduisant les conflits d'usage. Nous serons tous gagnants ; 65 % des déplacements à Paris se font déjà par la marche. Nous pouvons souhaiter qu'elle se développe encore.

M. PLIEZ

C'est une ancienne cycliste reconvertie qui parle. Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Merci aussi pour ce plaidoyer pour la marche à pied. Effectivement nous sommes tous piétons, car comme vous le rappeliez, Madame GARRIGOS, la marche à pied représente 65 % des déplacements à Paris, constituant ainsi le premier mode de déplacement, et de très loin. Le nombre de déplacements à pied à Paris a augmenté de 10 % entre 2010 et 2020 ; il y a une forte aspiration des Parisiennes et des Parisiens à pouvoir utiliser la marche à pied et de pouvoir flâner aussi, pour avoir un autre rapport à la ville, un rapport peut-être plus apaisé.

A Paris, ville dense, la marche à pied permet d'aller partout ; c'est un impératif que nous avons et qui est important à rappeler, dans la mesure où cela concerne tous et tout le monde et que tout le monde a priori peut effectivement utiliser la marche à pied comme mode de déplacement. Autre constat et autre élément de contexte : dès qu'on piétonise un espace, les habitants s'empressent de s'en emparer et de se l'approprier, ce qui effectivement révèle une forte aspiration des Parisiennes et des Parisiens à la marche à pied.

Pourquoi ce Plan piéton ? Ce mandat est vraiment le tournant de la marche ; pendant très longtemps, vous le savez, la voiture a été un peu l'élément reine des modes de déplacement à Paris. Depuis 20 ans, la circulation a baissé de près de 50 % ; on a tendance à l'oublier, mais ça aussi c'est une réalité. Dans le même temps la marche est au cœur de l'adaptation de Paris aux dérèglements climatiques compte tenu des nombreux enjeux qui ont été rappelés tout à l'heure lors du débat sur le Plan climat.

Nous souhaitons rendre la marche la plus confortable possible, accessible et sécurisée pour toutes et tous. D'une certaine manière, ce Plan piéton veut accélérer la nécessaire transformation de nos rues pour répondre à l'accélération des dérèglements du climat ; c'est bien effectivement à mettre en corrélation avec les nécessités de changements liés à la transition écologique plus que jamais indispensable. La marche est au cœur de l'intermodalité et de toutes les transitions en cours : réduction des gaz et effets de serre, adaptation, changement de modèles de ville.

Je ne reviendrai pas sur les intérêts de la marche y compris sur des questions sanitaires : c'est bon pour la santé de marcher, c'est aussi bon pour le porte-monnaie puisque c'est gratuit, c'est bon pour le climat (zéro émission et zéro bruit), c'est bon aussi pour le cadre de vie : zéro bruit. Et cela permet des liens sociaux entre résidents et commerçants ; à partir du moment où ils s'approprient différemment l'espace public, on peut effectivement imaginer que de nouveaux liens sociaux peuvent se créer. C'est bon aussi pour le commerce de proximité, car la plupart des clients des commerces viennent à pied et non pas en voiture comme on aurait tendance à le penser.

Au niveau des annonces, un certain nombre d'actions très concrètes sont prévues dans le cadre de ce plan piéton :

- Accorder davantage d'espaces aux piétons pour faire mentir l'adage que je vais vous citer : « Le piéton est une sorte d'ennemi qui a été créé pour rendre la circulation difficile. » Je crois que cet adage a été le lot des Parisiens pendant des années ; à nous de le faire changer.

Pour accorder davantage d'espaces aux piétons, Jacques BAUDRIER l'a rappelé, plus de 100 hectares de nouveaux espaces piétons sont prévus ; création d'aires piétonnes, de rues aux écoles, de nouvelles places, élargissements de trottoirs, ce qui est très important notamment pour les personnes à mobilité réduite, création d'un cœur d'îlot par arrondissement, piétonisation d'au moins 100 nouvelles rues aux écoles, aménagement de 50 rues aux écoles supplémentaires avec de la végétalisation pour accompagner ces projets, élargissement des trottoirs pour permettre de renforcer un sentiment de sécurité, ; je pense notamment aux femmes et au rapport que les femmes peuvent avoir avec l'espace public, c'est une préoccupation qui nous a animés dans chacune des démarches « Embellir votre quartier ». Vous avez également la piétonisation progressive de toutes les contre-allées. Nous avons un exemple dans le 20^e arrondissement avec la contre-allée de la rue de Ménilmontant ; dans le cadre « d'Embellir votre quartier », nous allons piétoniser cette contre-allée. Il y a également l'étude de l'extension de certains « Paris Respire » à toute la durée du week-end en été ;

- Autre axe important de ce Plan piéton en plus d'accorder davantage de place aux marcheurs : améliorer la qualité, le confort et la sécurité de la marche. Certaines dispositions en termes de voirie que je ne vais pas détailler, ont été prises. Elles vont permettre aux piétons, je l'espère, de mieux s'approprier l'espace public et de déambuler dans une meilleure sécurité ;

- Il s'agit également d'améliorer l'hospitalité des espaces piétons, les adapter aux enjeux climatiques, notamment la végétalisation des trottoirs. Je rappelle qu'au cours de cet hiver dans le 20^e arrondissement, vous aurez 160 nouvelles plantations d'arbres, ce qui n'est pas rien ;

- Installation des bancs, des assises, des fontaines à eau ;

- Réduire le bruit en ville pour une marche plus paisible, et poursuivre la politique de réduction de la vitesse de la voiture et des places de stationnement.

Le plan piéton est très concret, et je me réjouis que nous puissions le voter dans notre grande majorité.

M. DIDIER

Je regrette que sur ce Plan piéton, malheureusement, les élus Marcheurs de notre assemblée ne soient pas là.

Evidemment il faut marcher, je le fais beaucoup, et notamment avec mes enfants ; c'est effectivement essentiel pour la santé, je n'y reviendrai pas, nous sommes évidemment tous d'accord.

Sur ces différents plans, qu'ils soient vélo, piéton... tous les plans de mobilité, nous appelons depuis deux ou trois ans à un plan de mobilité globale, et je regrette que l'on n'en discute toujours pas, et que l'on enchevêtre différents plans, alors que tout cela aurait pu être coordonné dans un seul et même plan. Ce sont toujours des effets de communication ; ce sont 300 millions d'euros. Comment cela va être financé ? Il y aura un débat budgétaire au prochain Conseil de Paris, mais compte tenu des finances de la Ville je pense que l'on doit aussi apporter des questions aux Parisiens sur ces sujets de financement.

Dernier point : on parle d'élargir des trottoirs. C'est peut-être nécessaire dans certaines rues ; il faut qu'il y ait un travail dans chaque arrondissement, mais plutôt qu'agrandir, il faudrait aussi entretenir. Il suffit de sortir de la mairie pour voir que certains trottoirs sont malheureusement en mauvais état.

Nous nous abstenons sur ce Plan piéton ; on en reparlera en Conseil de Paris. Je vous remercie de m'avoir laissé m'exprimer.

M. ALIBERT

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DVD 123 : Plan Vélo 2021-2026. Autorisation de signature de deux conventions financières avec la Région Ile-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (Montant : 3.733.000 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur

M. ALIBERT

Je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci. Veuillez m'excuser, je prends beaucoup la parole mais il y a énormément de délibérations sur le logement, l'aménagement de l'espace public et le Plan climat.

Et je pense qu'il n'y a jamais eu une délibération aussi importante en termes de financement d'aménagements cyclables à Paris puisqu'il s'agit d'aménagements à financer auprès de la Région sur le boulevard de l'Hôpital, sur l'avenue de Choisy, axe structurant du 13^e, sur la rue de la Chapelle-Marx Dormoy, axe structurant du 18^e, sur la rue Belgrand, axe structurant du 20^e, sur la rue de Charenton axe structurant du 12^e et l'allée du Bord de l'eau, qui est très importante pour l'aménagement du Bois de Boulogne et pour le lien entre Neuilly et Boulogne. Il y a également l'aménagement de l'avenue de Versailles, qui est sans doute une des voiries les plus dangereuses pour les cyclistes de Paris.

C'est vraiment une délibération structurante, qui met en lumière l'accélération très forte que nous avons réalisée pour le Plan vélo. A Paris je mettrai en lumière évidemment le très bel aménagement de la rue Belgrand et je souligne le fait que suite à la réunion de concertation à laquelle nous sommes nombreux à avoir participé, nous constatons qu'il y a relativement peu de récriminations et que ce chantier se déroule dans les meilleures conditions. C'est une vraie bataille idéologique et culturelle qui a été gagnée pour le vélo, et les conditions de réalisation de cet investissement le montrent ; elles n'étaient pas tout à fait les mêmes quand on a mis à sens unique la rue de Ménilmontant il y a une quinzaine d'années. Je souligne donc la rapidité de l'évolution du Plan vélo.

M. ALIBERT

Merci Monsieur BAUDRIER. La parole est au rapporteur, Monsieur Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Effectivement le Plan vélo 2021-2026 prévoit la réalisation de 180 km de piste cyclables sécurisés sur le territoire parisien. Le réseau parisien intègre des axes du RER Vélo, dit RER V, à visée régionale, et s'insère dans le réseau Vélopolitain de la métropole du Grand Paris.

Vous connaissez les objectifs de la Ville : sécurisation, plus de confort, meilleure insertion urbaine et création d'un itinéraire cyclable de haut niveau de service, pour une meilleure continuité, fiabilité lisibilité et efficacité du Plan vélo.

Contrairement à ce que vous disiez, Monsieur DIDIER, nous discutons beaucoup de ces Plans vélo, dans le cadre des opérations « Embellir votre quartier » ; je dirais même que c'est le premier des sujets qui est abordé dans ce cadre. Nous parlons de la circulation des piétons, des changements de plans de circulation ; ce sont des sujets qui effectivement cristallisent souvent pas mal les passions, puisque l'on modifie les habitudes, on modifie les usages, donc cela ne se fait pas sans heurts. En revanche, vu les enjeux que nous avons évoqués aujourd'hui, notamment avec le débat sur le Plan climat, ces évolutions sont plus que jamais souhaitables ; elles sont nécessaires, même si effectivement cela peut créer ici ou là quelques tensions ou quelques crispations.

Cette délibération évoque le financement de la rue Belgrand pour laquelle plusieurs réunions de concertation ont été organisées. On peut se féliciter du fait que les choses se passent le plus correctement possible. Certes il y a quelques reports de circulation comme souvent dans ce genre de cas de figures ; ce sont des reports que nous avons tout à fait anticipés. Cela donne même des idées à d'autres habitants et collectifs d'habitants, puisqu'il y a des fortes demandes sur d'autres axes structurants de l'arrondissement, comme la rue des Pyrénées.

Pour encourager, soutenir et intensifier nos travaux en la matière et pour rendre une vie plus mobile et moins polluée, je vous invite à voter cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Je vous invite également à voter la DVD 123.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DDCT 124 : Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.
M. Michel JALLAMION rapporteur**

M. PLIEZ

La parole sera successivement à Madame HALIL BELLAH, à Monsieur BAUDRIER et à Monsieur SALACHAS. Le rapporteur est Monsieur JALLAMION.

Mme HALIL BELLAH

Je trouve intéressant le projet en lui-même ; pouvoir mettre à disposition les locaux et les équipements de la Mairie aux différentes associations. Mais une question se pose ; c'est à la fin de l'année, ne faudrait-il pas plutôt penser à faire un bilan annuel concernant les prêts des salles en toute transparence et avec les activités qui y sont menées ? En effet, je vois qu'il y aura des tarifs d'occupation. Vous parlez d'associations d'intérêt général, mais quels sont les critères au-delà ? Parce qu'apparemment, pour certaines associations ce sera gratuit.

Pour moi, ce qui est intéressant est donc d'avoir en fin d'année un bilan en toute transparence de ce qui a été loué aux associations, pour que nous puissions savoir si les projets ont été bénéfiques ou si des choses sont à améliorer.

M. PLIEZ

Je crois que Monsieur BAUDRIER s'est désinscrit ; la parole est à Monsieur SALACHAS.

M. SALACHAS

Si vous saviez comme la vie associative est heureuse d'intervenir sur cette délibération. En effet, il y a deux gros points noirs pour toutes les associations de Paris, du 20^e et probablement de France : leur hébergement et le bénévolat. Nous allons parler de l'hébergement aujourd'hui.

Dans le 20^e et à Paris en général, l'état du foncier est tel que bon nombre des petites associations, qui n'ont pas de modèle commercial qui leur permet de louer dans le privé, ce qui était encore le cas jusqu'à il y a 5-10 ans, désespèrent et périssent. La crise du Covid est venue les assommer en plus. Les tentatives, jusque-là, c'était d'attendre du GIE Commerce, qui regroupe tous les bailleurs sociaux de la Ville de Paris, des loyers plus favorables. Effectivement, il arrive que ces locaux se libèrent à hauteur de 24 % du parc, mais les loyers ne sont pas tellement en dessous du prix du marché. Il faut comprendre que les bailleurs sociaux ont une pression et une obligation de gestion de leur patrimoine ; l'État, avec toutes ces réformes qui ont définancé tout le logement social depuis qu'il agit, met à mal les bailleurs sociaux pour avoir cette possibilité d'offrir plus de locations accessibles aux associations. C'est donc un drame. Nous essayons d'être agiles, nous essayons de réfléchir. Depuis que j'ai pris cette délégation, je tourne le problème dans tous les sens ; on pense à l'intercalaire, on pense à la mutualisation de locaux, et nous avons déjà commencé à permettre aux associations de fonctionner dans des équipements municipaux. C'était du bricolage ; là cette délibération annonce une mise à plat totale du dispositif au niveau parisien. Ce sera une possibilité complète.

Je voudrais vous donner des détails pour qu'on se rende compte de quels équipements municipaux on parle : il s'agit des mairies d'arrondissement, de leurs annexes, dont les Maisons de la vie associative et citoyenne, des salles, des préaux, des cours d'école publiques, des collèges publics, de leurs équipements sportifs intégrés, des établissements d'accueil de la petite enfance, des conservatoires municipaux, des bibliothèques municipales, des ateliers des Beaux-Arts, des espaces Paris-Jeunes et des centres Paris Anim, des équipements régis par le Centre d'Action Sociale (restaurants Emeraude, EHPAD, clubs seniors). Je ne sais pas si cette liste est définitive mais c'est un ballon d'air énorme. J'ai une liste d'attente d'associations désespérées ; on va pouvoir enfin leur donner des possibilités, et surtout leur permettre de continuer leur projet formidable. Cela concerne essentiellement les petites associations qui font un boulot indispensable. Nous ne serions pas le 20^e,

nous ne serions pas Paris sans elles. Et je pense à leur public qui n'aurait pas accès à tous ces services et à toutes ces possibilités.

Un petit clin d'œil aux Marmoulins de Ménil qui sur une autre délibération ont touché 40 000 € ; ce sont des bénévoles du quartier des Amandiers, qui font un boulot de fourmis. Heureusement qu'on arrive enfin à les aider. Je les prends comme exemple car ils sont vraiment emblématiques de tout ce bénévolat qui est complètement ancré dans les quartiers populaires et que nous aimerions tellement mieux accompagner. A aujourd'hui il y a de bonnes nouvelles.

Nous ferons une réunion publique pour expliquer cela dans le détail.

M. PLIEZ

Merci. Carine EKON, avant que Michel JALAMION ne puisse nous rapporter.

Mme EKON

Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste intervenir pour recadrer un petit peu les choses dans leur contexte concernant le GIE Paris Commerces, puisqu'il a été évoqué. Cette délibération concerne la mise à disposition des équipements municipaux pour les activités des associations de façon globale. Je rappelle que le GIE Paris Commerces, qui a une vocation commerciale, attribue 20 % de son portefeuille à des associations, ce qui n'est pas initialement sa mission principale. Je rappelle que les bailleurs ont pris des délibérations pour réduire au maximum, en tout cas dans la mesure du possible, les loyers à destination d'associations en QPV, et que par ailleurs les bailleurs sont aussi tenus à un objectif d'équilibre pour pouvoir faire des travaux de mises aux normes, notamment dans les habitations ; le GIE prend donc largement sa part dans cette course aux locaux des associations. Là où je vous rejoins, Monsieur SALACHAS, c'est qu'il y a en effet une pénurie énorme, notamment dans le 20^e en termes de locaux associatifs, mais ce n'est ni du fait des bailleurs ni du fait du GIE. Je tiens juste à rappeler que 20 % du portefeuille est quand même attribué aux associations. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur JALAMION.

M. JALAMION

Merci beaucoup aux intervenants. Cela été rappelé par Jean-Baptiste SALACHAS, le tissu associatif est particulièrement riche, devient de plus en plus riche, de plus en plus diversifié, et une des causes fondamentales, c'est le désengagement de l'État, avec une substitution des associations sur tout un champ de service public qui est aujourd'hui abandonné. Je pense notamment aux associations qui gèrent les retraités, à celles qui s'occupent des mineurs isolés... On pense également aux PAD et aux PIMMS, qui ne sont pas des associations mais qui permettent de palier des manques de l'État. Au fur et à mesure, un tissu associatif s'est développé et évidemment a des problèmes de réservation de salles, comme cela a été rappelé par Carine EKON et Jean-Baptiste SALACHAS ; c'est une de leurs principales préoccupations, avec problème du bénévolat.

Cette délibération fait suite à une expérimentation qui a eu lieu dans la Mairie du 14^e et dont le bilan a été jugé positif ; l'idée c'est de l'étendre à tous les arrondissements. J'aurais beaucoup de mal à faire un bilan antérieur puisque justement l'objet de cette délibération est d'identifier avec les responsables locaux d'équipements, les lieux disponibles pour le multiusage, et d'établir un catalogue qui indique la capacité d'accueil, la surface, le type d'activités acceptées et le matériel technique disponible, les jours, les horaires, les délais et les modalités de réservation. Par conséquent, cela va nous permettre également de voir s'il y a des zones interstitielles dans lesquelles on peut glisser des activités ; c'est uniquement à l'issue de ce travail que nous pourrons faire un bilan et voir si nous avons réussi, ce dont je ne doute pas, puisque c'était le cas dans le 14^e, donc je ne vois pas pourquoi l'équipe municipale du 20^e ne réussirait pas là où le 14^e a réussi. L'investissement de Jean-Baptiste SALACHAS et de Carine EKON nous laisse présager une amélioration de la vie associative.

Je précise quand même que ce dispositif est limité aux associations loi 1901 ; ce qui est demandé c'est le référencement dans Paris Asso et l'inscription en MVAC pour les demandes de créneaux récurrents, ce qui est souvent le cas dans le milieu associatif.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'un débat.

2023 DAC 415 : Appel à projets Politique de la Ville – Avenant à convention n°3 pour l'association Paris Culture 20 pour le financement de son Festival Et 20 l'été. Mme Marthe NAGELS rapporteure

2023 DAC 455 : Convention d'occupation du domaine public avec l'Établissement Culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites (Paris 1^{er}, 6^e, 11^e, 14^e et 20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure

2023 DAC 544 : Subvention (6.500 euros) à l'association Georges Perec. Mme Marthe NAGELS rapporteure
2023 DU 167 : Dénomination square Idir (20^e). M. Hamidou SAMAKE rapporteur

2023 DLH 161 : Réalisation 34 rue Levert (20^e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP - Subvention (155.422 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 206 : Réalisation d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux au 66 bis rue des Pyrénées (20^e) par Elogie-Siemp - Subvention (92.813 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 329 : Réalisation 16 rue des Lyanes (20^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par la RIVP - Subvention (47.824 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 357 : Réalisation, 20, rue de Tourtille (20^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Batigère Habitat - Subvention (141.305 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 360 : Réalisation, 38-44 rue des Amandiers, 2-4 et 6-14 rue des Partants et 29 rue Fernand Léger (20^e) d'un programme de rénovation de 234 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (7.510.621 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 364 : Réalisation, 45 rue Belgrand (20^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (270.042 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 365 : Réalisation, 26/28, rue des Maraîchers (20^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (270.052 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 366 : Réalisation, 5-15, rue de Pali-Kao (20^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (46.163 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DLH 436 : Réalisation, 11-15, rue des Lyanes et 8-16, rue Pelleport (20^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat – Subvention (644.166 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DSOL 159 : Subventions de fonctionnement (152.350 euros) à six bagageries parisiennes au titre de 2024. M. Antoine ALIBERT rapporteur

2023 DASCO 108 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55.000 euros), subventions d'équipement (34.992 euros) et subventions pour travaux (96.177 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 139 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (134.210 euros) au titre des services de restauration pour 2024. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DFPE 166 : Subventions (30.000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2023 DFPE 184 : Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2023 DLH 347 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°17. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2023 DLH 379 : Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 11 au 19, rue des Rigoles (20^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux par Elogie-Siemp. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2023 DLH 382 : Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 45/51 rue de la Réunion (20^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 72 logements sociaux par Elogie-Siemp. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2023 DLH 402 : Location par bail emphytéotique à La RIVP de l'ensemble immobilier "Réunion" (20^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 31 logements sociaux par La RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2023 DLH 409 : Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 35, rue des Envierges (20^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 16 logements sociaux par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2023 DLH 412 : Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 29/39, rue de la Réunion 3-6, place Marc Bloch (20^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 73 logements sociaux. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2023 DU 135 : Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur au 26 rue Piat (20^e) – Mise en œuvre du droit de surplomb. Mme Virginie DASPET rapporteure

2023 DGRI 66 : Avenant n°2 à la convention avec HANDICAP INTERNATIONAL pour la réalisation d'une fresque murale en hommage au civil inconnu. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

2023 DSP 76 : Subvention (35.000 euros) et convention avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14^e) - Dispositif ELIAHS (18^e, 19^e et 20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

2023 DAE 23 : Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20^e) - procédure délégation de service public - déclaration sans suite. Mme Carine EKON rapporteure

2023 DAE 270 : Subvention (5.200 euros) à l'association Champs-Élysées du 20^e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (20^e). Mme Carine EKON rapporteure

2023 DAE 271 : Subvention (2.150 euros) à l'association des commerçants de Sorbier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (20^e). Mme Carine EKON rapporteure

2023 DVD 87 : Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement. M. Vincent GOULIN rapporteur

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à la séquence des vœux. Je vous invite à user pour les vœux d'un temps de parole raisonnable en privilégiant les prises de parole courtes et efficaces, en énonçant pour la première fois depuis l'adoption du règlement antérieur le fait que la présentation d'un projet de vœu par un membre du Conseil ne peut excéder trois minutes ; les interventions des autres membres sur un projet de vœux ne peuvent excéder trois minutes. Les membres disposent du droit de présenter des amendements aux projets de vœux qui leur sont soumis laquelle présentation ne peut excéder deux minutes. Ces amendements seront ensuite diffusés sur les écrans et je prononcerai si

nécessaire, des suspensions de séance de trois minutes pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Ce qui serait bien, c'est que les groupes essaient de se discipliner et que chaque groupe ne parle qu'une fois par vœu.

V20-2023-402 : Vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes

M. PLIEZ

Je vous propose de passer l'examen du premier vœu. C'est un vœu de l'exécutif, présenté par Emmanuelle RIVIER.

Mme RIVIER

Comment procédons-nous, Monsieur le Maire ? Il y avait aussi le vœu que nous avons déposé, sur la définition du viol par l'absence de consentement. Je vais le retirer mais je voudrais le présenter.

M. PLIEZ

Commencez par votre vœu, puis enchaînez sur le vœu de l'exécutif. Vous nous expliquerez la différence entre les deux.

Mme RIVIER

D'accord. Nous avons présenté un vœu en lien avec l'actualité européenne et avec l'actualité du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Une directive est actuellement à l'étude au niveau de l'Union Européenne : une directive de lutte contre les violences faites aux femmes qui comporte dans son article 5 une définition du viol par l'absence de consentement. Ce serait bien évidemment un grand progrès puisqu'actuellement les victimes doivent démontrer la menace, la surprise, la violence ou la contrainte pour caractériser le viol, ce qui est très problématique notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité mais pas seulement.

Quelques chiffres pour illustrer cet enjeu : 10 femmes par heure sont victimes en France de viol ou de tentative de viol, et quand elles déposent plainte, ce qui est très rare parce qu'elles savent bien ce qui les attend, 0,6 % des plaintes aboutissent à des condamnations. Je vous demande vraiment de méditer ce chiffre : je pense qu'à lui seul il dit le dysfonctionnement de la justice mais aussi le problème de la définition actuelle du viol. Actuellement, la France, fort malheureusement, s'oppose à inclure cet article 5 avec cette nouvelle définition du viol dans directive. Il semblerait – je ne l'ai vu que de sources rapportées dans la presse, donc je mets un conditionnel – que ce soit le Président de la République lui-même qui ne veuille pas d'une définition du viol assise sur l'absence de consentement. Pourquoi ? On ne sait pas. Deux possibilités : le premier argument serait de nous dire que ce n'est pas dans les compétences de l'Union européenne. C'est faux ; l'article 83 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne permet de l'inclure, et cela a été déjà le cas pour les violences sexuelles faites aux enfants en 2011. Deuxième argument – cela a été dit et c'est quand même assez culotté- ce serait contraire à la Convention d'Istanbul sur les violences faites aux femmes. Or, c'est le contraire ; la convention d'Istanbul ne préconise pas la même définition mot à mot mais en réalité dans l'idée c'est bien l'absence de consentement.

Ce vœu visait à demander au Conseil d'arrondissement, au Maire et à la Ville de Paris d'interpeller le Président de la République, la Première Ministre et le ministre de la Justice pour les amener à changer de position.

Ma collègue Antoinette GHUL est sénatrice ; je voulais préciser que des initiatives ont été prises au Sénat pour interpeller le Président sur cette question. Je la remercie.

Le Maire m'a indiqué qu'il était tout à fait d'accord pour adresser une lettre au Président de la République pour lui demander de revoir sa position. Nous sommes la 10^e Ville de France ; je pense que cela peut compter et que de toute façon, face à un enjeu aussi grave il faut essayer.

Ce vœu étant partiellement repris dans le vœu que je vais vous présenter tout de suite après, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, nous le retirons.

Je présente maintenant le vœu de l'exécutif relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes. Je vais en profiter pour vous rappeler quelques chiffres. Aujourd'hui en France 244 000 femmes par an sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Le

constat est assez terrible : 114 féminicides au 11 octobre 2023 (on a dépassé le chiffre de 2022) et 94 000 femmes victimes de viol ou de tentatives de viol chaque année en France.

Autant vous le dire, dans ce pays, les femmes ne sont pas en sécurité et elles ne sont pas en sécurité dans le lieu de la sécurité, qui est le foyer ; c'est là qu'interviennent principalement les violences, y compris les viols, qui ne sont pas la plupart du temps, le fait d'un inconnu dans une rue noire, d'où la nécessité de changer la définition.

Je vais aussi en profiter pour rappeler que la prévention des violences faites aux femmes, la protection des victimes et la lutte contre les violences sont des priorités absolues de la Mairie du 20^e. J'en veux pour preuve qu'elles se traduisent par le projet d'ouverture d'une Maison de l'égalité et de la non-violence, qui sera un lieu ressources pour les associations, les habitantes et les habitants, deux résidences sociales dédiées aux femmes en situation de précarité, dont une ciblée sur les victimes de violence dans le 20^e, l'action du réseau d'aide aux victimes, l'action du commissariat que je ne vais pas avoir le temps de présenter mais qui est absolument exemplaire, et nous pouvons nous enorgueillir d'avoir un commissariat aussi investi sur cette question.

Nous demandons :

- Que l'État fasse de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes une priorité nationale, mais pas simplement en le disant mais en augmentant les moyens alloués à la prévention et à l'accompagnement des victimes ;
- Que l'État renforce sensiblement les capacités d'hébergement et de protection des femmes victimes de violences ;
- Que l'État et la Ville développe les accueils d'urgence en partenariat avec les associations spécialisées ;
- Que la Ville de Paris propose au Parlement d'engager un travail législatif pour définir le viol par l'absence de consentement.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame JARDIN.

Mme JARDIN

Bonsoir à tous et toutes. Il nous semblait effectivement important en ce mois de novembre et à quelques jours de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes de pouvoir porter ce vœu. Madame RIVIER l'a très bien dit : c'est un sujet sur lequel nous sommes pleinement investis à la mairie du 20^e, tant à la mairie elle-même qu'avec le réseau d'aide aux victimes ou qu'avec les forces de police, sur la question de l'accueil, de la mise en sécurité des femmes, sur la question des formations des agents, sur les solutions nouvelles qu'on peut expérimenter. On peut le voir dans le vœu ; nous essayons de travailler notamment avec les hôtels, avec les crèches du 20^e pour pouvoir accueillir au mieux et dans l'urgence ces femmes victimes de violences.

Madame RIVIER le disait, les chiffres sont alarmants. La Fondation des Femmes a sorti un récent rapport estimant que ce n'est pas 1 milliard mais bien 2,6 milliards qu'il faudrait pour agir efficacement contre les violences faites aux femmes. Pourquoi ? Parce que depuis 5 ans le nombre de victimes de violences qui portent plainte a augmenté de 85 %, ce qui a entraîné depuis 5 ans une baisse de 26 % de budget alloué à chaque femme victime de violences. C'est pour ça qu'il nous semblait particulièrement important de rappeler à l'Etat ses engagements initiaux et surtout l'interpeller sur les moyens, parce qu'en vérité on ne fait rien sans argent et que pour vraiment soutenir les associations qui oeuvrent chaque jour auprès de ces femmes victimes de violences, il nous fallait des moyens financiers et des moyens de les héberger.

Pour ces raisons le groupe PEC votera favorablement à ce vœu.

M. PLIEZ

Madame PRIMET.

Mme PRIMET

Nous aussi nous voterons favorablement au vœu de l'exécutif, mais je voulais quand même répondre au vœu qui a été retiré. Nous sommes d'accord ; il faut que le Gouvernement français s'accorde à faire du viol un euro-crime, nous nous battons pour cela. Par contre nous ne sommes pas d'accord avec la question d'interroger la définition du viol autour de la question de la notion de consentement.

La plupart des associations spécialistes sont contre ; ne définir en droit le viol que sur le non-consentement tendrait à nous faire oublier les relations de subordination, comme nous en avons pu le voir dans plusieurs affaires. En effet un enfant peut avoir consenti devant un adulte, une employée devant un patron, une électrice devant un ministre, et certains pensent même que certains pourraient avoir envie d'acheter ce consentement. Tout cela revient encore plus à renvoyer la parole des unes contre la parole de l'autre, et là je vais reprendre les mots d'une association : « Lorsqu'un viol est commis, c'est une violence qui est commise, et non de la sexualité. » En réalité, aucune proposition n'est faite à la victime et pourtant la question du consentement de la victime reste prégnante dans le traitement des viols. Le possible consentement de la victime à la situation est toujours abordé et questionné dans les médias, par la justice, par la société : qu'a-t-elle fait ? Que n'a-t-elle pas fait ? Où était-elle ? Qu'a-t-elle dit ? Que n'a-t-elle pas dit ? Ce qui découle de cette notion, c'est que l'agresseur peut arguer la possible erreur d'interprétation et l'incompréhension de la situation. L'agresseur peut dire qu'il proposait et qu'il n'a juste pas compris le refus de la victime. Mais ce n'est pas la réalité des viols. Lorsqu'un viol est commis, l'agresseur a ciblé la victime il sait qu'il va la violer et comment. Le climat, c'est celui de la terreur ; aucune proposition ne peut être acceptée sous la terreur. Il agit quand la victime a peur, est sidérée, n'a plus d'espace. Il viole une fois ou plusieurs fois en s'organisant pour le faire, pour rester impuni ; il inverse l'état des faits, il est la victime, il n'a pas compris, elle était consentante, dirait-il déjà. Ces discussions actuelles nous laissent penser que le viol est un crime à part, un crime où les débats sont toujours replacés d'une façon ou d'une autre sur le dos de la victime. Pour ce crime, pourquoi ne pas continuer à questionner enquêter, condamner ce que fait l'agresseur et ainsi mieux comprendre les contraintes, les violences, les menaces, la surprise qu'il a pu exercer ? Questionner le comportement de la victime pour savoir si elle a consenti ou non consenti à la situation dans la définition légale, c'est une grande porte ouverte aux dérives déjà existantes dans notre société. Nous n'aurions donc pas voté ce vœu. Par contre nous votons bien évidemment celui de de l'exécutif qui ne porte pas sur cette question spécifique. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Quelques instants pour vous dire que notre groupe ne participera pas au vote de certains vœux, notamment celui-là, même si c'est une cause évidemment qu'il faut défendre, la cause des femmes, parce que des parlementaires peuvent avoir un réel pouvoir et même proposer des lois sur ces sujets. Même si ce sont des sujets sur la situation internationale, sur la question des violences faites aux femmes et d'autres, je ne crois pas que c'est ici qu'on pourra avoir une action politique ; il peut y avoir un combat politique sur ces sujets mais nous en tant que Conseil d'arrondissement, nous nous réservons sur les vœux qui concernent l'arrondissement et pas ceux-là. Je tenais à préciser nos positions de vote ce soir ; en effet, plusieurs vœux ne concernent pas directement le 20^e.

M. PLIEZ

Il n'y a plus de prise de parole. Je dirais quand même, Monsieur DIDIER, que la différence ici, et Alexandra JARDIN l'a rappelé, est que nous savons le travail qui est fait dans le 20^e ; je pense que ce sujet mériterait même un débat sur les sujets que Raphaëlle a pu souligner, un débat presque philosophique, entre nous. Contrairement à d'autres vœux dont je peux entendre qu'ils ne concerneraient pas l'arrondissement, je pense que celui-ci nous concerne directement. Chacun est libre de son avis, mais je pense que c'est intéressant de poser cette question. Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-403 : Vœu de l'Exécutif en hommage à Mélinée Manouchian, résistante arménienne contre l'occupant nazi engagée dans les FTP-MOI.

M. PLIEZ

Claire GOFFAUX-ESPEJO nous présente ce vœu.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Vous le savez, le couple Manouchian va rentrer au Panthéon le 24 février. A cette occasion je voulais présenter un vœu concernant plus particulièrement Mélinée Manouchian. Dans ce vœu je voudrais mettre l'accent sur la femme qu'elle a été, par son destin d'enfant du génocide arménien, où elle a perdu ses parents à l'âge de 3 ans, tout son périple d'orpheline par Constantinople, son arrivée en France, toute sa lutte pour se former, pour s'éduquer et pour arriver à un travail, par son engagement politique qui a été extrêmement puissant, que ce soit dans la lutte pacifiste ou que ce soit dans la lutte armée quand ce fut le moment de la guerre, et de s'engager là-dedans. Je voulais souligner également sur ce vœu son combat admirable de résistante, mettant en lumière le rôle de l'ombre et néanmoins essentiel et dangereux que bien des femmes ont assumé dans cette période. Je rappelle qu'elle transportait des armes, qu'elle a fait des choses extrêmement dangereuses. Je voulais aussi par ce vœu, dans une période que je trouve particulièrement inquiétante, et une période de grosses discussions, rappeler ce que les émigrés ont fait pour la défense de la liberté du pays dans lequel ils étaient ; cela a été un rôle extrêmement important, et sur beaucoup de périodes. Je voulais aussi par ce vœu rappeler que malheureusement en ce moment l'Arménie vit des états qui rappellent curieusement ce qu'elle a vécu déjà pendant le génocide.

Je voulais rappeler également les relations historiques que nous avons eues avec ce couple et avec la fiche rouge, puisque c'est ici qu'a été créé la première rue du Groupe Manouchian, qu'a été inauguré pour la première fois le poème de Louis Aragon, dans lequel il pompait beaucoup sur la lettre écrite à Mélinée MANOUCHIAN.

C'est pour toutes ces raisons que je présente ce vœu, qui demande :

- Qu'un hommage public soit rendu à Mélinée MANOUCHIAN, femme extraordinaire ;
- Que son nom soit donné à une voie, à un espace vert ou à un bâtiment public du 20^e arrondissement ;
- Que la Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipement publics municipaux se saisisse de cette demande du Conseil d'arrondissement ;
- Que cette dénomination vienne dans l'année 2024 pendant la période de l'entrée au Panthéon du couple Manouchian.

M. PLIEZ

Merci. Michel ROGER.

M. ROGER

Au nom des élus du Groupe communiste et citoyen, je tiens à remercier pour ce vœu qui rend hommage à Mélinée MANOUCHIAN, communiste et engagée. Ces deux éléments seront présents tout au long de sa vie. Orpheline, elle arrive en France en 1926 avec un statut d'apatride après le génocide arménien. Ses premiers engagements sont dans des organisations de secours pour l'Arménie en 1934. Elle y rencontre celui qui deviendra son mari ; il partage entre autres une vision de la civilisation française et de l'idéal qu'elle porte, qui dépasse la seule reconnaissance.

La menace des fascismes dans les suites de la crise du 6 février 1934 l'amène à adhérer au Parti communiste français. Dans les mêmes années, son engagement au niveau internationaliste l'amène à soutenir la République espagnole. Il y a ensuite la guerre et l'engagement dans la Résistance Mélinée Manouchian a été agent de liaison, portant armes et messages, comme cela est dit dans le vœu. Elle était également impliquée dans un réseau appelé Travail allemand, dont l'objectif était d'identifier les candidats à la désertion dans l'armée allemande et d'organiser ces désertions.

Après-guerre, Mélinée s'engage dans l'Organisation jeunesse arménienne de France ; cette structure est partie prenante pour la reconnaissance des immigrés par la France, et le 30 juin 1946, ils seront 100 000 naturalisés Français au titre de résistants ou résidents en France depuis 1939.

Jusqu'à la fin de sa vie, elle restera attachée à ses engagements et fera vivre la mémoire de la Résistance. Mélinée MANOUCHIAN a été un témoin oublié de l'histoire et ce n'est que justice de lui rendre hommage avec ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-404 : Vœu de l'Exécutif relatif à la création d'un aménagement cyclable sur la rue des Pyrénées

M. PLIEZ

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Suite à une proposition du Groupe Communiste, nous avons adopté notre Plan climat, et dans le Plan climat comme d'ailleurs dans le Plan vélo, il y a la nécessité d'avancer, face à l'urgence climatique, dans la redéfinition de l'espace public en faveur des circulations douces et en particulier du vélo. Au Plan vélo 2021-2026 a été inscrit l'aménagement de la rue des Pyrénées. Notre municipalité a fait un certain nombre d'aménagements très positifs durant ce mandat : l'avenue Gambetta, la rue de Bagnolez dont les travaux vont démarrer au début de l'année prochaine, la rue Belgrand dont les travaux sont en cours, les rues aux écoles. Cependant, une forte attente persiste dans notre arrondissement au sujet de l'aménagement de la rue des Pyrénées ; ce n'est pas forcément chose facile du fait de sa largeur.

Pour le Groupe Communiste, une proposition serait d'aménager dans les deux sens une piste cyclable, du cours de Vincennes jusqu'à la rue de Ménilmontant. D'autres options sont possibles mais en tout cas ce vœu souhaite insister sur la réalisation la plus rapide possible de cet aménagement, avec si possible des travaux en 2025- 2026 dans le cadre de la mandature.

Je tiens à signaler que suite au dépôt du vœu du Groupe Communiste, plusieurs collectifs d'habitants m'ont contacté et sont très impatients de voir réaliser cet aménagement.

M. PLIEZ

Merci. En attendant nous poursuivons l'aménagement de Belgrand. Monsieur GOULIN puis Monsieur DIDIER.

M. GOULIN

Le vœu qui vous est présenté s'inscrit dans notre volonté de réduire la place de la voiture en ville tout en développant des alternatives, pour des raisons que nous avons abondamment évoquées durant ce Conseil. En l'espèce ce vœu rappelle notre volonté de créer une piste cyclable qualitative et sécurisée rue des Pyrénées, qui comme vous le savez, est un axe structurant de notre arrondissement en même temps qu'elle accueille une ligne de bus extrêmement fréquentée, la ligne 26, l'une des 10 lignes les plus fréquentées de Paris. A l'instar de ce que nous avons déjà réalisé depuis le début de ce mandat ou de ce que nous sommes en train de réaliser, notamment rue Belgrand, mais aussi bientôt rue de Bagnolez, cours de Vincennes (en cours d'aménagement), l'avenue Gambetta qui l'a été, ce vœu demande à ce que les études soient lancées sans délai pour une réalisation au moins partielle d'ici la fin du mandat. En effet élément important pour bien comprendre ce vœu : pour des projets de cette envergure ce ne sont pas les services déconcentrés qui sont en charge de ce type de d'aménagement, mais ceux de la mairie centrale, par le biais de la Mission vélo en concertation avec l'échelon local. Or depuis le vote du Plan Vélo 2 voté en Conseil de Paris en 2021 sous l'impulsion de David BELLARD, les projets de création de pistes cyclables sont extrêmement nombreux, comme vous le savez.

Par ce vœu, il s'agit de rappeler notre attachement collectif à ce que la rue des Pyrénées ne soit pas oubliée et d'attirer l'attention du conseil sur notre volonté commune. Comme vous le constatez, ce vœu n'aborde pas volontairement les modalités de réalisation dans les attendus. En effet il appartiendra aux services de nous faire des propositions en la matière, à partir des priorités politiques qui sont les nôtres.

J'espère que nous pourrons porter collectivement ce projet de vœu pour être au rendez-vous de la transition écologique et agir pour le climat, comme le rappelait tout à l'heure Monsieur DIDIER, et pour les générations futures.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Monsieur GOULIN, arrêtez d'opposer les Parisiens ; il n'y a pas que ceux qui prennent la voiture, qui font du vélo ou qui marchent ; certains font les trois. Je trouve cela dommage que vous disiez ça à chaque fois.

Je me pose des questions sur la rue des Pyrénées ; je comprends qu'il doive y avoir une continuité dans les pistes cyclables, et à Paris c'est parfois difficile, même dans le cadre de la Métropole, mais effectivement la rue des Pyrénées est une rue importante. Il y a les travaux rue Belgrand, rue de Bagnole. Très franchement, je me pose la question : comment allons-nous y arriver ?

Ce vœu demande à ce qu'on engage des études au plus vite ; de toute façon, elles seront menées. Nous nous abstenons sur ce vœu et nous attendons avec impatience les études pour pouvoir nous prononcer. J'imagine que cette piste cyclable sera faite avec l'aide de la Région ; Jacques BAUDRIER critique souvent la Région dans le cadre d'Île-de-France Mobilités, mais en tout cas ces pistes cyclables sont financées par la Région Île-de-France et Valérie PECRESSE et par Patrick OLIER à la Métropole, je tenais à le préciser.

Dernier point sur les pistes cyclables, et Martin BUSSY pourra peut-être apporter des compléments ; nous sommes dans une saison où beaucoup de feuilles tombent, ce qui pose des questions de sécurité. La priorité est cette piste en descente et qui me paraît parfois un peu dangereuse quand il a plu. Si Martin BUSSY pouvait apporter des compléments, ce serait formidable.

M. BUSSY

En ce moment et la semaine prochaine, se déroulent 7 réunions publiques dédiées à la propreté. Je vous vous invite, si cela vous intéresse, à vous y rendre. Effectivement cette question des feuilles et plus précisément des feuilles sur les pistes cyclables, est un point souvent abordé par les habitants.

Il y a environ 10 ans, la saison des feuilles c'était en gros 4 à 6 semaines ; aujourd'hui, cela démarre le 20 août et cela finit le 15 décembre, parce que la sécheresse liée au réchauffement climatique fait que les arbres perdent leurs feuilles beaucoup plus tôt, et la douceur du climat fait qu'il les perdent aussi beaucoup plus tard. Deuxièmement on plante beaucoup d'arbres, et je crois qu'ici nous nous en félicitons tous ; et forcément, plus il y a d'arbres, plus il y a de feuilles. Les espèces ne sont pas toutes les mêmes et ne tombent pas au même moment. Tout cela étale grandement la saison des feuilles ; il y a donc beaucoup plus de travail à faire pour ramasser ces feuilles.

J'insiste aussi sur le fait qu'une feuille n'est pas un déchet, ce n'est pas une saleté. Certains habitants me disent « C'est sale, il y a des feuilles. » Je comprends qu'ils puissent l'exprimer comme ça mais je pense que c'est important de changer notre regard sur ce qu'est une feuille par terre ; ce n'est absolument pas grave, ce n'est pas sale et c'est une bonne chose. Après, il y a les dangers liés aux feuilles, et je ne les sous-estime pas, notamment les glissades quand il pleut. C'est pour ça que les agents sont à pied d'œuvre et que les engins mécaniques sont à pied d'œuvre. Des engins spécifiques sont utilisés pour les pistes cyclables ; évidemment les rues en pente sont prioritaires, on le conçoit aisément, puisque c'est dangereux. Cela peut empêcher de monter et puis surtout quand on descend cela peut être accidentogène. L'avenue Gambetta ainsi que beaucoup d'autres axes, la rue de Ménilmontant, la rue de Belleville, qui ne sont pas spécialement cyclables, mais qui sont empruntées par des cyclistes, sont également concernées. Un regard extrêmement averti est porté là-dessus par les équipes, qui font de leur mieux pour que les gênes soient minimisées pour les cyclistes.

Je me fais le relais de ce que vous dites ; c'est un sujet important pour les agents et ils le traitent à ce titre.

M. PLIEZ

Je vais conclure cette discussion puisqu'au final c'est quand même sur moi que les choses reposent. Oui c'est extrêmement structurant et extrêmement difficile de mettre en place en même temps Bagnole et Belgrand aujourd'hui, même si nous avons plutôt d'agréables surprises. C'est tout le travail d'étude fait en amont, et les actions correctives, qui permettent que cela se digère plutôt bien, en tout cas à ce stade. Nous sommes très prudents ; nous avons bien conscience qu'il faut le temps de digérer, mais nous savons aussi le temps que prennent les études. Nous savons aussi la mobilisation des services, notamment par rapport à tous les travaux qui sont engagés. Je pense qu'il y a une urgence à entamer ces études pour effectivement accélérer. À terme, il s'agit bien de décourager le trafic de transit au profit d'une ville plus respirable pour les habitants.

Nous sommes tout à fait conscients, je crois, les uns et les autres, que tout cela se construit progressivement, mais qu'il y a urgence à avancer malgré tout.

Je ne sais pas si c'est une réponse satisfaisante. Nous allons laisser place aux études et je vous invite à vous prononcer. Dans tous les cas, en juillet-août prochains, même si le prix des tickets de métro double, la piste cyclable de la rue des Pyrénées ne sera pas faite.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-405 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien Lycée Charles de Gaulle (20^e)

M. ALIBERT

Le vœu de l'exécutif concernant le lycée Charles de Gaulle est un vœu qui répondra en avance, je pense, au vœu de Monsieur SOREL sur les questions d'hébergement ; puisque vous vous le savez toutes et tous, nous avons connu dans notre arrondissement une situation de campement de nombreux mineurs non accompagnés, dans le parc de Belleville pendant de longs mois. Ils ont été mis à l'abri le 19 octobre. Je dois bien reconnaître qu'il y a eu des mensonges de la Préfecture d'Île-de-France sur ce qui était censé être une mise à l'abri. Il n'avait jamais été promis que ce serait pérenne, mais en tout cas pas qu'ils seraient réévacués au mépris de toutes les procédures 12 jours plus tard pour certains d'entre eux, et donc remis à la rue. Cette opération s'est plutôt transformée hélas en une forme d'évacuation massive et de dilution de ce campement, ce qui a eu des résultats concrets, c'est-à-dire de casser les solidarités qui s'étaient constituées parmi ces jeunes, qui avaient commencé à s'organiser pour faire valoir leurs droits. On ne peut que regretter d'autant plus que la plupart d'entre eux sont aujourd'hui de retours à la rue, toujours dans cette zone grise dont on a largement parlé au dernier Conseil d'arrondissement, qui fait qu'il y a un renvoi des responsabilités entre différentes institutions, et à la fin toujours le même résultat, c'est dire une absence de prise en charge de ces jeunes. Ils étaient tout à l'heure encore devant la Mairie d'arrondissement. Je ne pouvais pas les recevoir mais je remercie beaucoup Éric PLIEZ et Maxime SAUVAGE de s'être organisés pour pouvoir le faire et les entendre. Nous sommes nombreux autour de cette table à les suivre depuis longtemps, à se rendre encore aux réunions qui se déroulent tous les dimanches en ce moment à la Maison de l'air, et je remercie notamment Alexandra JARDIN et Florence HERRERO. J'espère que je n'oublie personne, je m'en excuse par avance.

Un mot pour remercier aussi et bien sûr penser aux habitants qui se sont organisés, les habitants du 20^e qui sont très solidaires. Vous avez suivi que la Région Île-de-France, entre autres décisions ineptes, a décidé de fermer des lycées d'apprentissage et professionnels à Paris mais aussi dans toute la Région. A Paris 5 établissements sont concernés ; il y a eu une mobilisation des équipes et de la majorité du 18^e et l'un de ces lycées va rouvrir, grâce à l'action d'Ian BROSSAT et maintenant de Léa FILOCHE, pour pouvoir y accueillir des familles. Ce vœu propose que dans le 20^e arrondissement, en tant que majorité, nous portions vis-à-vis de la Ville de Paris, et avec la Ville de Paris vis-à-vis de l'État et de la Région Île-de-France, l'ouverture de l'ancien lycée professionnel Charles de Gaulle de notre arrondissement, fléché pour les jeunes.

Je conclus sur un point essentiel : nous avons voté la constitution d'un groupe de travail Ville-Etat sur la question des jeunes mineurs non accompagnés. Il faut vraiment qu'en plus de lancer rapidement ce groupe de travail, nous prenions l'habitude d'octroyer des droits de tirage pour les collectivités qui acceptent d'ouvrir des lieux, puisque souvent ce sont les collectivités les plus volontaires qui pallient à l'arrivée de ces publics précaires dans leur territoire, alors qu'ils ne profitent pas aux mêmes publics de ces territoires. Il est vraiment essentiel que ce tabou tombe et que nous avancions sur cette question.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur SOREL, Madame BAUDONNE, Monsieur SAUVAGE.

M. SOREL

Je vais voter ce vœu, évidemment. Je passe assez régulièrement à la Maison de l'Air ; je crois que je n'étais pas là dimanche dernier mais j'étais là le dimanche d'avant, et je participe au collectif de mobilisation. Des jeunes étaient devant la mairie tout à l'heure et ont fait beaucoup de bruit pour se faire entendre.

Je soutiens ce vœu et j'en profite pour dire que je retire mon vœu sur l'hébergement d'urgence. Enormément de cas de gens à la rue remontent régulièrement ; une famille est au pied de l'église. Cela remonte de partout et j'essaye de prévenir dès que j'ai des cas les élus concernés. Tout le monde le sait, il y a un vrai problème sur l'hébergement d'urgence aujourd'hui et il est nécessaire d'avoir des réponses appropriées ; oui l'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de l'ancien lycée Charles de Gaulle est une bonne idée et espérons qu'elle se fasse.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je tenais à intervenir au nom du groupe pour rappeler les conditions dans lesquelles ces jeunes sont arrivés depuis plusieurs mois, que les habitants ont vu, souligner l'engagement et la solidarité des habitants du 20^e. Je crois qu'on doit le dire ; depuis des mois des associations les ont aidés et les ont nourris. L'attitude de la Préfecture est proprement scandaleuse ; elle a fait espérer des jeunes que leur situation allait être régularisée. Finalement un mois après on les remet dehors. Cela a beaucoup ému les habitants et je rappelle aussi là encore leur mobilisation parce que depuis le retour, des associations comme la Brigade des mamans les nourrit, leur fait à manger, parfois même à leurs frais. Encore ce weekend j'ai eu l'occasion de rencontrer une de ses membres très active, que je crois d'ailleurs, nous devrions aider. Je voudrais aussi rappeler que le collègue Colette Besson assure une collecte tous les matins depuis 15 jours pour leur trouver des vêtements, pour trouver des duvets. Heureusement que la solidarité des habitants du 20^e est là, face au scandale de l'attitude de la Préfecture. Nous sommes donc très heureux de participer à ce vœu et même si je regrette que le lycée Charles de Gaulle ait fermé, parce que c'est toujours douloureux de fermer un lycée, néanmoins je trouve heureux que ce lycée puisse être réquisitionné, à usage temporaire évidemment, pour mettre à l'abri ces jeunes. Pour terminer je remercie beaucoup Monsieur le Maire d'avoir permis d'agir et de trouver une solution à ce que l'État est incapable de gérer.

M. SAUVAGE

Je vais revenir sur la rencontre qui s'est tenue juste avant le Conseil d'arrondissement où je vous représentais et où je représentais Monsieur ALIBERT, avec ces jeunes et ces collectifs. C'est l'occasion pour la Mairie du 20^e de rappeler de nouveau son soutien et sa recherche de solutions pérennes pour elle et pour eux, de se féliciter de ce soutien d'une population du 20^e, qui montre encore une fois sa forte solidarité. Un jeune sortait de l'hôpital Tenon puisqu'il avait rencontré des graves problèmes de santé, ce qui nous montre aussi l'importance d'avoir un dispositif comme l'AME, aujourd'hui tristement menacée dans un projet de loi qui a décidé sur de nombreuses dispositions de pourrir la vie aux migrants et notamment aux plus précaires d'entre eux, avec des mesures qui concernent le durcissement du regroupement familial, le durcissement des conditions d'accès au titre d'étranger malade, le refus d'avoir un contrat jeune majeur en cas d'OQTF. Bref ; le 20^e a fait beaucoup de choses notamment par votre intermédiaire, Monsieur le Maire, et par l'intermédiaire de Monsieur ALIBERT. Je rappelle que nous avons ouvert des places d'hébergement au CPA Louis Lumière il y a quelques temps, que nous avons également via un partenariat avec France Terre d'asile ouvert un centre d'hébergement dans les locaux annexes de Maryse Hilsz, qu'un centre d'hébergement va ouvrir début 2024 à proximité du Père Lachaise, qu'une halte de nuit pour femmes sans domicile va également être installée à la mairie du 20^e, et qu'également les Midi du MIE vont pouvoir occuper l'ancien réfectoire de l'école Ramponeau, en espérant que cela se fasse le plus vite possible. Et maintenant il y a cette volonté de la mairie du 20^e de réquisitionner le lycée Charles de Gaulle pour le transformer en lieu d'hébergement. Il faut vraiment que et la Région Île-de-France et la Préfecture nous accompagnent dans ce mouvement ; il y a urgence et je crois que ce qui s'est passé dans le 18^e arrondissement doit nous inspirer.

Je nous appelle, et je pense que c'est un appel collectif, à un front commun avec les jeunes MNA qui aujourd'hui dorment dans la rue. C'est déjà dur de dormir dans la rue l'été au Parc de Belleville mais imaginez aujourd'hui en dehors du parc de Belleville, parfois loin du regard des associations, dans une précarité la plus totale. Un front commun avec ces jeunes, un front commun avec les associations et les habitants du 20^e. Tous les jours nous devons nous mobiliser d'une manière ou d'une autre pour obtenir la réquisition du lycée Charles de Gaulle le plus rapidement possible. C'est un lycée, comme a dit Madame Anne BAUDONNE, qu'on aurait voulu voir rester un lycée professionnel. Il ne l'est malheureusement plus mais on sait que les locaux sont plutôt dans un très bon état. Il est temps d'utiliser ses locaux pour offrir des solutions, qui ne seront pas pérennes pour ces jeunes, mais qui au

moins pendant un temps leur permettront d'avoir un toit et si possible un accompagnement social et administratif pour trouver des solutions.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois plus de prise de parole, donc je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-406 : Vœu déposé par Geneviève Garrigos, Hamidou Samaké et les membres du groupe Paris en commun relatif à la mise en place d'un partenariat entre le 20^e arrondissement et un district de Kyiv

M. PLIEZ

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Comme vous le savez, la guerre en Ukraine n'a pas pris fin. Depuis le 24 février 2022 les bombardements continuent sur la population et les résultats sont assez dramatiques, parce que même si on n'en parle pas, au milieu de cette année, le HCR décomptait 8 millions de réfugiés, soit 18 % de la population dans les différents états de de l'Union Européenne, et 5,3 millions de déplacés à l'intérieur du pays.

Je voudrais parler de la ville de Kherson, parce qu'on n'entend pas du tout parler de ce qui se passe sur les différents fronts ; la population et la cible d'attaques régulières, notamment de drones. La ville de Kherson, qui était libérée il y a 1 an, a subi depuis, l'attaque de 1 500 drones, des drones qui ciblent principalement des installations, mais aussi des civils, et les morts se comptent tous les jours.

Depuis le début, la Ville de Paris s'est prononcée en solidarité avec la ville de Kyiv, et à travers elle en solidarité avec les Ukrainiens et les Ukrainiennes. Plusieurs délibérations ont été adoptées au Conseil de Paris. On a également vu la solidarité qui a été mise en place dans les différents arrondissements, et le 20^e arrondissement n'a pas été en reste pour l'accueil de réfugiés et pour leur accompagnement. Cela peut paraître plus symbolique, mais la Ville de Paris a attribué la citoyenneté d'honneur à la Ville de Kyiv ; d'ailleurs, pour tout l'accompagnement apporté par Paris, la Maire de Paris a reçu des mains du Président Zelenski la médaille de Ville Sauveur, attribuée à différentes villes européennes qui ont beaucoup accompagné les réfugiés et la situation sur place. On se demande souvent à quoi sert cette citoyenneté d'honneur et si elle a vraiment un intérêt. On a pu voir que dans la foulée de cette citoyenneté d'honneur a été signé un partenariat avec la Ville de Kyiv, qui porte sur un certain nombre de points, y compris sur la reconstruction, sur tout ce qui concerne les installations sanitaires, notamment l'installation de l'Institut ukrainien à Paris, qui a pour objectif de diffuser la culture ukrainienne

Ce qui nous semblait intéressant, et c'est l'objectif de ce vœu, c'est que ce ne soit pas juste de ville à ville, mais que comme nous avons pris notre part pour ce qui concerne les réfugiés, nous puissions prendre notre part aussi dans l'accompagnement de la ville au travers d'une sorte de partenariat avec un arrondissement, comme l'ont fait le 15^e et le 18^e. Ce vœu est destiné à établir quel type de partenariat nous pourrions définir avec eux, et dans un esprit d'égalité, de fraternité et de respect mutuel. Pour le moment il y a la guerre, mais nous avons aussi beaucoup à apprendre d'eux et nous espérons que ce partenariat pourra se prolonger. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-407 : Vœu contre le projet de suppression de l'Aide médicale d'État, déposé par Karine Duchauchoi et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu du Groupe Communiste et Citoyens. Je passe la parole à Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Maxime SAUVAGE en parlait tout à l'heure, la droite a fait de son cheval de bataille la suppression de l'AME au motif que ce dispositif encouragerait l'immigration de personnes venant profiter de notre système de santé, et qu'il coûterait cher aux Français. Tout d'abord, personne ne vient en France pour l'AME ; ceux qui viennent au risque de leur vie migrent pour fuir la misère, la guerre ou encore les conséquences du dérèglement climatique. La meilleure preuve en est le niveau très élevé de non recours à l'AME ; 50 % des personnes qui y ont droit n'en bénéficient pas. Les critères de droit sont restrictifs : durée de présence en France, revenus maximums, et les conditions d'accès sont rendues très difficiles par la CÂM.

Ensuite, le coût de l'AME n'est rien comparé à ce que le système de santé devrait payer pour les prises en charge retardées en urgence. En 2020, les dépenses pour l'AME s'élevaient à 920 millions d'euros, ce qui représente 0,4 % des dépenses totales de santé. Si on considère les prises en charge grâce à l'AME, les spécialistes pensent que le coût net de ce dispositif est moindre que ce coût budgétaire. Vous avez lu aussi dans les médias qu'en Espagne le gouvernement de droite avait supprimé en 2012 un dispositif d'accès aux soins pour les sans-papiers car « trop coûteux et favorisant le tourisme sanitaire », terme également utilisé par la droite en France. Outre l'insupportable augmentation de 15 % de la mortalité chez les personnes sans papier, aucune économie n'a été faite ; au contraire, car les retards de prise en charge sont beaucoup plus coûteux/. Par ailleurs de très nombreux travailleurs sans papier cotisent pour notre système de santé sans bénéficier ni du régime général ni de l'AME, car ils ont des revenus trop importants, au-delà de 800 € par mois. La suppression de l'AME est donc un marqueur idéologique de la droite, contraire à l'intérêt général en termes de santé publique et de budget de la sécurité sociale. Mais c'est aussi une mesure délétère pour l'hôpital public et les professionnels de santé, déjà très en difficulté.

On peut espérer que cet article sera supprimé par l'Assemblée Nationale, mais il semble fondamental de mettre en lumière le grand intérêt de l'AME, et de le faire connaître aux Parisiens car il s'agit d'un dispositif qui contribue à la santé de tous.

Le vœu présenté par le Groupe communiste et citoyen demande à la Maire de Paris :

- D'afficher son soutien aux professionnels de santé, notamment de la CPTS du 20^e, qui est signataire et qui a envoyé un courrier au ministre, mais aussi de tous les agents de service public concourant à la santé publique, ayant signé la tribune contre la suppression de l'Aide Médicale d'État ;
- Que La Ville de Paris utilise ses moyens de communication pour faire connaître aux Parisiennes et aux Parisiens les enjeux de la suppression de l'Aide Médicale d'Etat et ses conséquences individuelles mais aussi collectives.

Je vous remercie et je vous invite bien évidemment à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Madame TRACHEZ.

Mme TRACHEZ

Merci Monsieur le Maire. Evidemment nous voterons pour ce vœu ; d'ailleurs nous avons proposé de le cosigner, et notre proposition n'a pas reçu de de réponse, c'est dommage.

Je voulais juste faire le pont avec le vœu que nous avons voté précédemment concernant les violences faites aux femmes. L'AME, c'est aussi ce qui permet les suivis de grossesse pour les femmes migrantes en situation irrégulière ; la semaine dernière a été publiée dans The Lancet, revue scientifique sérieuse, une étude qui indique qu'en France, les demandeuses d'asile sont davantage exposées aux violences sexuelles que le reste de la population ; 26,3 % des participantes de l'étude témoignaient de violences subies lors de la première année de leur arrivée sur le territoire français.

Parmi ces femmes, 4,8 % avaient été victime de viol. L'AME sert aussi au suivi de grossesse et au suivi de ces femmes victimes de violences sexuelles.

M. PLIEZ

Merci. Martin BUSSY.

M. BUSSY

Quelques mots pour apporter tout le soutien du groupe Paris en Commun Socialiste à cette proposition du Groupe communiste. C'est évidemment une totale folie que de supprimer l'AME. C'est non seulement cruel pour ceux qui ne pourront plus se faire soigner mais c'est absolument dangereux pour l'ensemble de la population qui se trouve exposée à des épidémies diverses et variées et des gens qui vont être pris en charge de manière très tardive, peut-être pas du tout, et qui vont in fine coûter, on ne sait pas exactement combien, mais au moins deux à trois fois le budget qui soi-disant pèse sur les finances publiques. Je rappelle que l'AME représente 0,38 % du budget global de la santé en France. S'il faut faire des économies, je pense qu'il y a plein d'autres choses à réfléchir plutôt que de s'attaquer aux plus faibles et aux plus fragiles d'entre nous.

Juste un complément : il faut se réjouir du combat mené à l'Assemblée par les socialistes mais pas seulement, par la gauche en général, pour justement espérer faire dérailler ce projet de loi qui pour l'instant n'est pas voté ; et nous espérons qu'il ne le sera pas.

Des bonnes nouvelles en commission nous sont parvenues juste avant le Conseil ; cela a été rejeté. Espérons que ce projet infame n'arrive pas à son terme.

M. PLIEZ

Je vais vous proposer de voter en espérant que l'arbre ne cache pas la forêt ; c'est-à-dire que le maintien de l'AME ne permette pas d'autres mesures scélérates, n'est-ce pas madame la sénatrice, bien placée pour en parler ?

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-408 : Vœu pour le soutien aux crèches et au centre de santé du Groupe d'œuvre Sociale de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

La parole est à Laurent SOREL.

M. SOREL

J'en ai retiré un mais je n'en retirerai pas deux. Nous allons tenter le coup. Ce vœu arrive après le vœu de l'exécutif voté en septembre du fait de l'inquiétude sur le risque de fermeture de plusieurs équipements d'intérêt public dans le nord du 20^e : la crèche François Lagrange, la crèche multi-accueil au 162 rue de Belleville, la crèche Passerelle et le centre de santé Belleville situé rue Levert.

Ce vœu de l'exécutif demandait à la Ville d'interpeller le Gouvernement notamment pour repenser le mécanisme de la PSU pour les crèches, pour casser la course mortifère à la rentabilité et pour passer à une tarification forfaitaire plutôt qu'à l'acte pour les centres de santé associatifs à but non lucratif.

Au-delà des difficultés particulières du groupe social de Belleville, c'est tout un secteur qui est en crise. A Paris, 75 % des gestionnaires de plus de 100 berceaux étaient déficitaires en 2021 ; ces déficits sont dus à un système de subvention basé sur la tarification à l'acte, qui oblige les crèches si elles veulent être rentables, à fonctionner à flux tendus et en optimisant l'occupation aux dépens de la qualité de l'accueil.

Ce vœu arrive après le vote à l'Assemblée hier, sur proposition de la FI, avec le soutien de tous les députés de gauche, d'une commission d'enquête, afin d'éclaircir le modèle économique du secteur de la petite enfance où les scandales se multiplient.

Concernant le centre de santé, j'indiquais dans mon vœu que l'hypothèse d'une fermeture à court terme semblait s'éloigner ; mais les difficultés sont réelles. Ce centre est plombé comme les autres par la logique d'une tarification à l'acte, alors que dans ce genre de centres, les patients ont besoin

d'un véritable accompagnement social et de consultations plus longues. En outre, le 20^e est l'arrondissement qui a le moins de professionnels de santé par habitant : 41 pour 10 000 habitants, je crois. C'est d'autant plus problématique quand on voit les risques que cela peut créer avec le report des patients sur des hôpitaux qui sont déjà surchargés et en sous-effectifs. Il y a d'ailleurs une grève à l'hôpital Tenon aujourd'hui dans le service de réanimation. Il est d'autant plus important de soutenir le centre de santé et les crèches.

Pourquoi je suis remonté au créneau aujourd'hui ? Parce que les syndicats sonnent la sonnette d'Alarme et ont lancé une pétition ; il y a urgence, d'où les propositions de susciter l'organisation d'un tour de table entre l'État, la Ville de Paris, l'ARS, la CPAM et la CAF, pour apporter un soutien financier supplémentaire et que la Ville réfléchisse par ailleurs à toutes les possibilités y compris celle de sauver les crèches et le centre de santé en les municipalisant.

M. PLIEZ

Qui souhaite répondre à cette présentation ? Y a-t-il des prises de parole ?

Mme DUCHAUCHOI

Oui : moi, puis Lyes, car ces sujets concernent nos délégations. Comme vous le dites très bien, votre vœu reprend ce qui a été voté le 20 septembre, c'est-à-dire il y a moins d'un mois et demi, et je trouve que c'est un peu démagogique de ne pas laisser le temps aux élus de travailler ; dans les considérants de ce vœu, il était demandé à l'Etat et à la CPM de dissocier le conventionnement des centres associatifs non lucratifs mutualistes ou municipaux afin de valoriser la pratique des professionnels indispensables et de revenir sur le fonctionnement forfait et à l'acte. C'est exactement ce que vous demandez. Vous savez qu'il y a une nouvelle adjointe au maire en charge de la santé ; les équipes ont été rencontrées, une discussion est lancée avec l'ARS et on sait très bien que vu le montant et les difficultés financières qu'il y a, ce n'est pas en un mois que tout va se résoudre.

Je trouve donc que c'est un peu démagogique de remettre un vœu un mois et demi après. C'était un vœu de l'exécutif, nous avons tous affirmé que nous voulions soutenir le centre de santé, et que bien sûr il était hors de question qu'il ferme.

Des discussions sont en cours ; je laisserai Lyes parler sur la partie petite enfance. Des rencontres sont en train de se faire. Des combats sont en train de se mener sur la question de l'acte et du forfait. Effectivement des centres privés qui voient une personne toutes les 10 minutes, ce n'est pas la même chose que des centres de secteur 1, notamment le centre de Belleville, qui voit une personne tous les 20 minutes, puisque la santé sociale environnemental prend beaucoup plus de temps quand on accompagne les personnes.

Petite précision par rapport à votre vœu ; vous disiez « un centre conventionné en secteur 1 qui accueille 4 000 personnes, dont beaucoup n'ont pas de médecin. » Ce ne sont pas 4 000 personnes qu'il accueille, ce sont 4 000 personnes qui ont un médecin traitant au centre ; le centre de santé Belleville accueille plus de 28 000 passages par an. Que tout le monde ait les chiffres en tête : 28 000 passages par an et 4 000 patients qui ont un médecin traitant au centre de santé.

Il est important que nous ayons les bonnes informations. Nous allons dans le même sens : c'est un centre très fort dans le quartier de Belleville, que nous ne pouvons pas abandonner. Nous allons nous battre. Des choses sont engagées ; voyons jusqu'où va aller l'engagement de l'État, l'engagement de la Ville de Paris. Je sais que nous pouvons compter sur vous ; on sait qu'on peut compter sur nous, les salariés le savent. S'il y a une bataille à mener, nous la mènerons. Merci. J'appelle donc à ne pas voter votre vœu.

M. PLIEZ

Merci. Je crois que Lyes BOUHIDA-LASSERRE voulait la parole.

M. BOUHIDA-LASSERRE

Bonsoir à toutes et à tous. Dans le prolongement de ce que Karine DUCHAUCHOI a dit, je voulais d'abord au préalable dire que nous soutenons le GOSB et tous ses salariés, et les activités qui sont essentielles pour le quartier du Grand Belleville. Là n'est pas la question puisque nous avons déjà réaffirmé notre soutien lors du Conseil d'arrondissement du mois de septembre. La question est celle de la méthode, et en ce qui concerne la petite enfance il n'y a pas seulement eu un vœu sur le sujet mais aussi un vœu au mois de mai, que nous avons voté à l'unanimité puisque nous avons

dénoncé et interpellé le Gouvernement au sujet de la tarification des crèches associative, notamment en ce qui concerne la PSU.

Très concrètement le vœu que vous présentez n'apporte pas grand-chose au débat ni au travail qui est en cours. Cet été a eu lieu une rencontre entre le GOSB, les services centraux de la DFPE, et le cabinet de Patrick BLOCHE et de Céline HERVIEU. Par ailleurs au dernier Conseil d'arrondissement nous avons voté une subvention exceptionnelle de 350 000 € en faveur du GOSB. Des choses ont donc déjà été faites très concrètement pour soutenir la structure et sa trésorerie.

Ce vœu n'apporte pas grand-chose au débat ; il est assez redondant. Par ailleurs, il est assez réducteur de mentionner seulement les structures du GOSB, parce qu'en réalité c'est l'ensemble du secteur associatif dans la petite enfance qui est en difficulté. C'est vraiment un travail global que nous sommes en train de mener.

A à titre personnel et sur la délégation de la petite enfance, je ne souhaite pas aujourd'hui soutenir ces structures en particulier puisque nous l'avons déjà fait par le passé. Pour être dans la continuité et rester cohérent avec ce que vous disiez, notamment sur la création de la commission d'enquête parlementaire sur le financement des structures de la petite enfance, je vous inviterai plutôt à retirer votre vœu et que nous menions plutôt notre combat en direction du Gouvernement et de la droite, qui ne souhaite pas voir d'évolution dans le secteur privé dans la petite enfance. Je pense que c'est là que se situe le combat aujourd'hui et pas dans le vœu que vous présentez.

Par ailleurs, il y a des sujets plus globaux : une mission parlementaire a été notamment déposée par Isabelle SANTIAGO sur la petite enfance, qui pose des questions en termes de recrutement, de financement, de salaires, et vous le savez ce n'est pas seulement la Ville de Paris qui est à la manœuvre, mais il y a énormément de barèmes et de financements, notamment CAF. Je pense que nous pouvons travailler ensemble dessus, mais ce vœu est superflu et inutile. Je vous suggère de le retirer.

M. PLIEZ

Laurent SOREL, maintenez-vous votre vœu ?

M. SOREL

Merci pour tous ces compliments, mais ce vœu n'est pas en contradiction avec le vœu de l'exécutif ni avec ce que la Ville fait déjà. Je pense qu'il amène une hypothèse supplémentaire c'est-à-dire la question de la municipalisation en cas de difficulté à trouver des solutions. Je ne me suis pas attardé sur ce qui avait déjà été proposé dans le vœu précédent en termes d'interpellation du Gouvernement notamment ; là, la question est plutôt : qu'envisage de faire la Ville ? C'est plutôt dans ces termes que je posais les choses, et c'est en en relais d'une pétition qui a été lancée, et qui est une nouveauté. En septembre, cette pétition n'avait pas été lancée.

Une mobilisation est aujourd'hui portée par les syndicats et il me semblait juste dans ce cadre de relayer cela au Conseil d'arrondissement. Vous trouvez que c'est inutile et démagogique ; je ne trouve pas et je maintiens mon vœu. Je voterai tout seul s'il le faut mais je voterai.

M. PLIEZ

C'est la démocratie. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2023-409 : Vœu pour la demande d'un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et pour l'éclairage de la Tour Eiffel aux couleurs de la Palestine, sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

Le dernier vœu de la soirée nous est présenté par Laurent SOREL. Comme il est tard et que je voudrais que le débat garde toute la dignité qu'il a eu jusqu'à présent, je vous demanderai de réduire vos interventions, si c'est possible, à une par groupe.

M. SOREL

Ce vœu arrive au moment où le secrétaire général de l'ONU, Antonio GUTERRES, réclame un véritable cessez-le-feu humanitaire devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Et il le dit malgré la petite lueur d'espoir apporté par la trêve entre Israël et le Hamas et les accords réciproques de libération des otages, d'une part et des prisonniers palestiniens, d'autre part.

Ce vœu arrive aussi au moment où le directeur général de l'OMS s'inquiète des risques d'épidémie dans les abris à Gaza, compte tenu des conditions de vie et du manque de soins ; il dit même que les maladies, au final pourraient faire plus de dégâts, plus de victimes, que les bombardements. C'est un véritable nettoyage ethnique auquel nous assistons aujourd'hui dans la bande de Gaza, même si les armes se sont tuées provisoirement ; c'est une trêve très précaire vus les échanges de tir d'ailleurs à Jénin en Cisjordanie.

Il faut le rappeler, il y a eu le 7 octobre, avec son lot d'horreurs, de massacre des otages, parfois des bébés. A l'époque la Tour Eiffel avait été éclairée aux couleurs d'Israël, en solidarité avec les victimes civiles israéliennes, et les banderoles et les messages demandant la libération des otages avaient fleuri un peu partout. Une vie égale une vie, je le redis ici ; et notre devoir d'humanité nous oblige à rendre hommage pareillement aux victimes civiles des deux côtés. Il est primordial, dans la période, de sortir du « deux poids, deux mesures » qui fait que certaines victimes valent plus que d'autres. Il est tout aussi primordial de replacer ce conflit dans une période longue, non pas pour excuser, mais pour expliquer, et dire que ce conflit est une guerre coloniale asymétrique, avec un Etat puissant et une armée puissante, qui enferme les Gazaouis dans une prison à ciel ouvert et grignote les terres en Cisjordanie : 30 000 colons à l'époque en Cisjordanie, plus de 800 000 aujourd'hui. Tel est le résultat de la longue période. Nous ne pouvons pas regarder ailleurs aujourd'hui, alors que la bande de Gaza est devenue un mouoir à ciel ouvert, avec des corps sans sépulture qui pourrissent sous les gravats. Plus de 13 000 morts, dont près de 6 000 enfants ; 30 000 blessés, plus d'1,6 million de déplacés. Ce n'est pas ce qu'on appelle de la légitime défense. La Ville de Paris doit être à la hauteur de la situation, alors que le gouvernement français, à commence par Macron, dit une chose et son contraire, et rompt avec la position historique de la France à l'époque, qui était une position équilibrée. Cessez-le-feu immédiat, respect du droit international et des résolutions de l'ONU ; et pour marquer sa solidarité avec les Palestiniens comme elle l'a marqué avec les Israéliens à l'époque, j'aurais préféré que la Tour Effel s'éclaire aux couleurs de la Palestine, mais après discussion avec un certain nombre d'élus ici, ils me disaient qu'éteindre la Tour Effel en signe de deuil pour Gaza pourrait sembler plus facile à voter. Alors faisons-le, pour une paix juste et durable, soyons à la hauteur, éteignons pour un soir la Tour Effel, pour les morts à Gaza. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame PRIMET.

Mme PRIMET

C'est vrai qu'on a eu un débat au dernier Conseil de Paris. Je trouve que c'est aussi un très beau symbole d'éteindre mais on aurait pu voter le fait qu'elle soit effectivement illuminée aux couleurs de la Palestine.

Je trouve très intéressant la prise de position dans ce vœu, qui s'éloigne un peu de celle qu'a pu prendre la France Insoumise en d'autres temps, et je salue ce changement de position.

Sur la trêve actuelle, effectivement elle permet une libération au compte-goutte d'otages détenus par le Hamas et une petite lueur d'espoir, mais elle permet aussi les mêmes scènes de joie lorsque des prisonnières et des prisonniers palestiniens retrouvent leur foyer ; mais bizarrement à ce propos pas de caméra de télévision, personne pour en parler. Pourtant les Palestiniennes et les Palestiniens sont bien souvent emprisonnés sous le régime de la détention administrative, ce régime carcéral qui permet d'enfermer des Palestiniens sans inculpation ni procès durant une période de 6 mois renouvelable à l'infini. Ce que nous pouvons noter, c'est que s'il y a une trêve à Gaza, il n'y a aucune trêve du côté de la Cisjordanie. Les colons poursuivent leurs basses œuvres : au moins 200 Palestiniens ont été tués depuis le 7 octobre, et 3 100 Palestiniens ont été incarcérés. L'immense majorité de ces prisonniers a été placée en détention administrative.

La trêve permet aussi de faire rentrer un peu d'alimentation, de l'eau, des médicaments, qui ne pourront répondre qu'à une infime partie des besoins immenses des populations, qui sont affamées, notamment des enfants qui selon les organismes officiels, boivent une eau non potable depuis des semaines, avec, comme nous l'a dit Laurent, de forts risques d'épidémie.

Les mobilisations pour Gaza doivent continuer de plus belle, comme celle de samedi prochain à 14h à République, et elles doivent se poursuivre pour que les trêves se transforment en un cessez-le-feu durable, et pour ouvrir une nouvelle voie pour une solution politique, conforme aux résolutions de l'ONU : la fin de l'occupation et la création de deux états vivant côte à côte.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Depuis le 7 octobre, il s'est passé beaucoup de choses. Nous aurions pu penser que cela aurait entraîné une réaction différente de celle qu'il y a eu par la suite ; or on est rentré dans un cycle de violence qui alimente la violence.

Les Ecologistes ont toujours été sur des positions non violentes, et espèrent que du côté des démocraties, on respecte les règles de la guerre. Malheureusement, ce qui s'est passé depuis 7 octobre, événement que tout le monde a dénoncé, bien sûr, est une accélération de l'occupation en Cisjordanie, des centaines de morts en Cisjordanie, une accélération de la colonisation, l'intervention de Tsahal, avec des bombardements massifs. A travers l'échange entre les otages et les prisonniers palestiniens, je rappelle que de nombreux enfants sont actuellement dans les prisons israéliennes, contrairement au droit de la guerre, sans jugement pour une partie de ces enfants.

Il est temps aujourd'hui que la communauté se ressaisisse, que notamment par rapport à ce qu'on appelle le sud global, qu'on arrête le « deux poids, deux mesures ». Aujourd'hui, la parole occidentale est de moins en moins comprise par les pays du sud ; c'est pour cela que les Ecologistes vont voter ce vœu, parce qu'il faut que ça change, il faut que la paix revienne. Malheureusement, nous ne sommes pas au moment de la paix ; on sait que pour relancer un processus de négociation internationale, c'est difficile dans ces conditions, à fois du côté des partenaires israéliens que des partenaires palestiniens. Il faut que tout cela cesse ; c'est pour ça que nous voterons le vœu.

M. PLIEZ

Jean-Baptiste SALACHAS.

M. SALACHAS

Je vais intervenir rapidement pour dire : comment ne pas voter ce vœu ? Son contenu a été repris dans toutes les expressions de nos partis politiques ; rien de neuf. Ce qui emporte le choix de voter ce vœu, c'est de penser aux victimes israéliennes et palestiniennes, et si on se concentre sur elles, comment ne pas voter ce vœu ?

M. PLIEZ

Merci. Lamia EL ARAAJE.

Mme EL ARAAJE

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à ce vœu en deux temps. Le premier c'est cette question du conflit au Proche et Moyen-Orient ; elle est ancienne, elle est dommageable, il y a derrière tout cela des vies humaines qui sont en jeu, des victimes, et je crois qu'il est extrêmement important de rappeler qu'aucun d'entre nous ne considère qu'une vie humaine vaudrait moins qu'une autre, qu'un enfant palestinien n'aurait pas autant de droits qu'un enfant israélien. Je crois qu'il est extrêmement important de rappeler que jouer avec les mots, jouer avec le feu des fractures qui actuellement transcendent la société, transcendent le monde, est extrêmement dangereux ; et on en voit les conséquences actuellement, on voit un regain d'antisémitisme, on voit des ratonnades organisées par l'extrême droite dans un certain nombre de villes. Je le dis avec beaucoup de sincérité et beaucoup d'émotion, je n'aurais jamais cru qu'en France en 2023, on vivrait des moments aussi violents, on entendrait des propos aussi dégoûtants, et je tiens aussi à dire que toutes celles et ceux qui en responsabilité politique font le jeu de l'accroissement des fractures, font le jeu de l'essentialisation des individus, font le jeu de la division de la France en communautés, jouent à un jeu dangereux et devront en payer les responsabilités sur le plan politique. Je tenais ici à le dénoncer.

Ensuite, sur la question du 7 octobre, il y a eu les attaques terroristes du Hamas, avec là aussi un niveau d'horreur qui a été franchi, et qui n'a rien à voir avec le terrorisme tel qu'on a pu le connaître jusqu'à présent, sans le relativiser bien sûr, sans amoindrir ce qu'on a pu connaître par le passé ; ce qu'on a vu a été l'organisation massive d'éradication de civils, de femmes, d'enfants, d'hommes de personnes âgées, des viols, des décapitations, des incendies, envers des personnes qui vivaient tranquillement chez elles et qui dormaient au moment où cela s'est produit, et qui ont été visées, parce que juives. Je crois que c'est important de le rappeler ; il est aussi important de rappeler que Israël est un État démocratique, qu'il y a un gouvernement d'Israël, un gouvernement d'extrême droite, dont nous sommes nombreux à avoir condamné la politique menée, et qui d'ailleurs faisait l'objet d'un certain nombre de manifestations massives depuis de nombreux mois en Israël, avec une lueur d'espoir pour les progressistes du pays. Je crois qu'il est aussi important de saluer, Monsieur SOREL, votre expression dans ce vœu, qui se démarque grandement de celle de la France Insoumise dans son ensemble. Je sais que des voix différentes se sont élevées à l'intérieur, mais pour ma part et pour la part des socialistes parisiens, nous ne pouvons oublier les propos qui ont été tenus, l'absence de condamnations, les tergiversations politiques qui ont été celles de la France Insoumise. Nous ne voterons pas ce vœu, nous voterons contre, et je pense qu'il est important que chacune et chacun prenne conscience de la gravité du moment, des conséquences de cette situation, et que l'importation des tensions qui peuvent exister au Proche et Moyen-Orient, des attaques terroristes, est une très mauvaise idée.

Je finirai sur un point : la libération des otages est en train de se faire, certes, mais je crois qu'il est important de rappeler qu'il reste plus de 150 personnes détenues encore actuellement quelque part dans la bande de Gaza, et qu'il est important que les otages puissent rentrer chez eux.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vous propose de voter sur voter sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Je vous remercie de ce débat compliqué, mais qui permis à chacun de pouvoir s'exprimer. Avant de nous quitter, je voudrais remercier les services qui nous accompagnent dans ces moments de manière formidable ; merci à vous. On peut les applaudir. Je lève la séance. Je vous fais remarquer que nous n'avons pas abordé dans les délibérations, parce que nous l'avons votée d'emblée, la plaque qui va être apposée au nom d'Idir. Je pense que nous pouvons nous en féliciter collectivement.